



BULLETIN MUNICIPAL

COUESMES // 2024





EDITO

Madame, Monsieur,

L'année 2024 s'achève avec une vision bien peu claire de l'avenir. Les décisions prises par nos élites nationales ne sont pas là pour nous rassurer. Nous allons donc, malgré tout, ensemble, faire en sorte que 2025 soit une année qui nous permette de profiter plus sereinement de la vie, avec des conditions climatiques plus clémentes, il faut l'espérer.

Au-delà des nombreuses incertitudes des politiques de notre pays, comme vous le savez, l'Etat n'en reste pas moins le 1er contributeur au budget de nos collectivités. Chaque année, l'Etat attribue aux communes un ensemble de concours financiers composés notamment de dotations financières, dont la dotation globale de fonctionnement (DGF) qui représente près d'un tiers des ressources des collectivités. L'Etat a confirmé sa volonté de mettre à contribution les collectivités pour réduire le déficit en leur imposant de limiter leurs dépenses de fonctionnement en indiquant « que tout le monde doit participer au rétablissement des finances publiques ».

Aujourd'hui, nous dépendons à 62% des dotations de l'Etat alors qu'autrefois nous avions des recettes propres en particulier la taxe d'habitation. Celle-ci étant supprimée c'est l'Etat qui compense théoriquement à l'euro près, la recette que nous avions.

Aujourd'hui, nous avons une dotation annuelle de 180 000 euros de l'Etat. Si l'Etat nous réduit cette dotation de 10 000 euros, nous aurons alors besoin d'augmenter la fiscalité de l'impôt foncier et ce d'autant plus pour assurer le fonctionnement de notre commune puisque nous gérons nos finances au plus près. Vous n'ignorez pas que ces dernières années, nous avons subi, comme tout le monde, de nombreuses augmentations tous azimut consécutives au Covid, à l'Ukraine, aux décisions gouvernementales...

Perçue essentiellement sur les propriétés bâties et non bâties, cette taxe foncière alimente directement le budget annuel de notre commune, et constitue un de nos principaux leviers pour augmenter nos ressources. Aujourd'hui notre taux d'imposition sur les propriétés bâties (TFB) est de 8% et sur les propriétés non bâties (TFNB) est de 12%, sachant que le taux moyen départemental est de 34.57 % sur la TFB et 41.52 % sur la TFNB. Ainsi, par exemple, pour percevoir le manque à gagner de l'Etat de 10 000 euros nous devrions augmenter ce taux de 8 % à 10.11 % sur la TFB et de 12 % à 13.04 % sur la TFNB.

Je souhaite vous prévenir de cet état de fait sachant qu'il n'est pas dans l'idée de vos élus de vouloir augmenter cette taxe. J'espère toutefois que nous n'y serons pas contraints, par les exigences de l'Etat, souvent inadaptées et incompréhensibles au regard de nos réalités de territoires ruraux.

Le Mot du Maire



D'autre part, vous avez certainement constaté que pendant plusieurs mois de l'année écoulée certaines de nos routes communales, notamment les voies communales n°5 et n°12 qui partent de "La Besnarderie" jusqu'à la route de "la Fossetière" en direction de Château la Vallière ont subi des travaux importants. Ces travaux étaient nécessaires pour faire passer des câbles provenant des éoliennes de Chenu ou des panneaux solaires de St Pierre de Chevillé qui doivent alimenter le poste source situé au lieudit "La Vallerie" qui appartient à EDF. La réfection de ces routes n'est toujours pas faite car nous sommes en litige avec l'entreprise qui n'a mis aucun soin à remettre les routes en état. Nous espérons arriver prochainement à une restauration de la voirie.

Enfin, il me reste à remercier les membres du Conseil Municipal pour leur investissement et tout particulièrement Jean-Michel LÉQUIPPÉ, 1er adjoint.

Je me réjouis aussi des nombreuses activités et manifestations que le comité des fêtes propose au cours de l'année. C'est pour moi le signe d'une commune qui vit bien. Un grand merci à tous les bénévoles sans qui rien n'est possible.

La vie de notre commune dépend aussi beaucoup de l'implication de notre équipe municipale. Mes plus vifs remerciements vont à Sophie BRISSET et Philippe HUET.

Je profite de cet édit, pour vous informer que le recensement communal aura lieu du 16 janvier au 15 février 2025. Je compte sur vous pour réserver le meilleur accueil possible à Sophie BRISSET qui le réalisera.

Je n'oublie pas ceux qui, bien trop nombreux nous ont quitté et je renouvelle mes condoléances à leurs proches. Je félicite les nouveaux parents et je souhaite la bienvenue aux arrivants qui nous ont rejoint au cours de l'année dans notre jolie commune.

Le Conseil Municipal ainsi que le personnel communal se joignent à moi pour vous souhaiter à vous et vos familles une excellente année 2025 et j'espère vous retrouver très nombreux lors de la **cérémonie des Vœux, le Samedi 18 Janvier 2025 à 18 heures**, salle des associations.

Nicolas VEAUUVY, Maire

Le Mot du Maire



INFOS PRATIQUES

AU SOMMAIRE

- Infos municipales | P. 6
- Vie de la commune | P. 11
- Associations | P. 20
- Enfance, Jeunesse | P. 22
- Vie scolaire | P. 26
- Vie scolaire, A.P.E. | P. 29
- Santé, Solidarité | P. 31
- Infos diverses | P. 36
- Artisans, Commerçants | P. 49



Bienvenue aux nouveaux arrivants...

Vous venez récemment d'élire domicile ? Vous comptez vous installer prochainement ? Bienvenue dans la campagne de Couesmes qui est désormais la vôtre. Espérons que les pages de ce bulletin municipal vous aideront à mieux la découvrir. Et surtout, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de la mairie.

Monsieur le Maire Nicolas VEAUUVY et le conseil municipal ont le plaisir d'inviter les habitants de Couesmes à la cérémonie des vœux et à partager le verre de l'amitié le :

**SAMEDI 18 JANVIER 2025 À 18H00,
SALLE DES ASSOCIATIONS**

HORAIRES DE LA MAIRIE

Lundi, mardi, jeudi : 8h-12h | 14h-17h

Mercredi : 8h-12h | 14h-16h30

Vendredi : 8h-12h

Contact : 02 47 24 05 87

Mail : mairiedecouesmes@orange.fr

Site : www.couesmes.fr

Facebook :

<https://www.facebook.com/couesmes.commune.1/>

Rédaction : Sophie BRISSET

Impression : Imprimerie

LESAGE&RICHARDEAU

02 47 27 23 41

lesage-richardeau@wanadoo.fr



INFOS MUNICIPALES

BUDGET PRÉVISIONNEL

Le budget 2024 a été voté à l'unanimité lors du Conseil Municipal le 25 mars 2024

FONCTIONNEMENT

| RECETTES | | DÉPENSES | |
|-----------------------|----------------------------|-------------------------------------|----------|
| 254 869€ | Produits services | Charges à caractère général | 251 685€ |
| 6 200€ | Impôts et taxes | Charges de personnel | 117 000€ |
| 78 900€ | Dotations | Atténuation de produits | 1 000€ |
| 2 502€ | Autres produits | Autres charges gestion courante | 120 636€ |
| 311€ | Reprises sur amortissement | Charges financières | 365€ |
| 254 869€ | Résultat reporté | Charges exceptionnelles | 500€ |
| | | Virement à section d'investissement | 34 008€ |
| TOTAL 525 194€ | | TOTAL 525 194€ | |

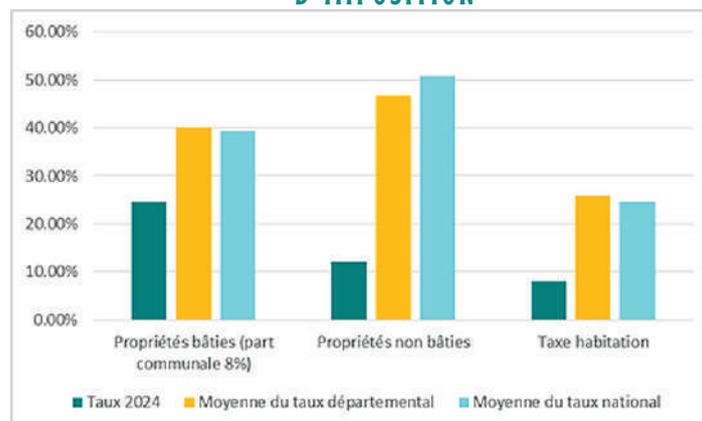
INVESTISSEMENT

| RECETTES | | DÉPENSES | |
|----------------------|------------------------------------|-------------------------------|---------|
| 22 476€ | Dotations | Emprunt | 18 608€ |
| 500€ | Emprunt | Immobilisations incorporelles | 2 700€ |
| 5 000€ | Produits cession immobilisation | Immobilisations corporelles | 40 800€ |
| 15 600€ | Immobilisations corporelles | Résultat reporté | 15 476€ |
| 34 008€ | Virement de section fonctionnement | | |
| TOTAL 77 584€ | | TOTAL 77 584€ | |

SUBVENTIONS VERSEES AU COURS DE L'ANNEE 2024

| | |
|-------------------------------------|-------------------------|
| Comité des Fêtes de Couesmes | 1 500€ |
| Ecole maternelle "la vallée du lac" | 100€ |
| Ecole privée Saint-Joseph | 1 000€ |
| Tourisme Vert | 80€ |
| Campus métiers Joué les Tours | 80€/enfant de Couesmes€ |
| Club de handball | 20€/ enfant de Couesmes |
| Club de judo | 20€/enfant de Couesmes |
| Association "Et si on jouait" | 200€ |
| Club de tennis de table | 20€/enfant de Couesmes |

INFORMATIONS SUR LES TAUX D'IMPOSITION



Finances



INFOS MUNICIPALES



Recensement de
la population
du 16 janvier au
15 février 2025

Cette année, le recensement se déroule dans notre commune ! Il a lieu du 16 janvier au 15 février. Se faire recenser est un geste civique, qui permet de déterminer la population officielle de chaque commune. C'est simple, utile et sûr...et vous pouvez y répondre par internet ! Voici toutes les informations pour mieux comprendre et pour bien vous faire recenser.

- **Le recensement, c'est utile à tous**

Des résultats du recensement de la population découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, ...

Le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet de prendre des décisions adaptées aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

- **Le recensement, c'est simple : répondez en ligne comme déjà 3,4 millions de personnes**

Un agent recenseur recruté par la mairie se présentera chez vous, muni de sa carte officielle. Il vous remettra vos identifiants pour vous faire recenser en ligne. **Mme Sophie BRISSET**, secrétaire de mairie a été choisie pour effectuer ce recensement. Merci de lui réserver le meilleur accueil.

Pour répondre par internet, rendez-vous sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « Accéder au questionnaire en ligne ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figureront sur la notice d'information que l'agent recenseur vous aura remise lors de son passage. Ensuite, vous n'aurez plus qu'à vous laisser guider.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne l'agent recenseur vous remettra lors de son passage les questionnaires papier concernant votre logement et les personnes qui y résident. Remplissez-les lisiblement. Il peut vous aider si vous le souhaitez et viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous.

- **Le recensement, c'est sûr : vos informations personnelles sont protégées**

Seul l'INSEE est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données.

Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel. Pour plus d'informations, consultez le site internet : www.le-recensement-et-moi.fr

Finances



INFOS MUNICIPALES

Vous trouverez dans ce tableau toutes les informations nécessaires pour vos démarches administratives

| Nature de la pièce désirée | Où s'adresser ? | Pièces à fournir | Coût | Observations |
|-----------------------------------|---|---|--|--|
| Copie d'acte de naissance | Né(e) en France : mairie du lieu de naissance Né(e) à l'étranger : Ministère des Affaires Etrangères 44941 NANTES Cedex9 | Demande écrite précisant la date de naissance, les noms et prénoms des parents et date de naissance | Gratuit | Joindre une enveloppe timbrée pour l'envoi du document |
| Copie d'acte de mariage | Mairie du lieu de mariage | Indiquer noms et prénoms des époux et date de mariage | Gratuit | Joindre une enveloppe timbrée pour l'envoi du document |
| Copie d'acte de décès | Mairie du lieu du décès | Indiquer noms et prénoms du défunt et date de décès | Gratuit | Joindre une enveloppe timbrée pour l'envoi du document |
| Livret de famille | Mairie du lieu de mariage Mairie du domicile | Noms et prénoms des époux, date du mariage, prénoms, date et lieu de naissance des enfants Imprimé à demander en mairie | Gratuit | Duplicata délivré en cas de perte, de séparation ou de divorce |
| Carte nationale d'identité | Mairie équipée d'une station biométrique : Château-la-Vallière, Saint-Paterne Racan, Montval-sur-Loir, ... | 1 copie complète acte de naissance + 2 photos d'identité aux normes internationales en vigueur + 1 justificatif de domicile + ancienne carte d'identité | Gratuit | La carte est valable 15 ans. Pour un renouvellement présenter l'ancienne carte. 1 timbre fiscal de 25 euros en cas de renouvellement pour perte ou vol |
| Passeport | Mairie équipée d'une station biométrique : Château-la-Vallière, Saint-Paterne Racan, Montval-sur-Loir, ... | 1 timbre fiscal + 2 photos + 1 justificatif de domicile + 1 acte de naissance + ancien passeport | Moins de 15 ans : 17€ Plus de 15 ans : 42€ Majeur : 86€ | Demander à la mairie la liste des pays admettant la carte nationale d'identité à la place du passeport |
| Autorisation sortie du territoire | En ligne | Livret de famille des parents et carte d'identité de l'enfant www.service-public.fr | Gratuit | La personne qui détient l'autorité parentale doit déposer la demande en mairie |
| Carte d'électeur | Mairie de domicile ou en ligne | Carte d'identité et justificatif de domicile | Gratuit | |
| Permis de chasse | Fédération de chasse | | | 02 47 05 65 25 |
| PACS | Mairie | Retirer un dossier en mairie | | |

Démarches administratives



INFOS MUNICIPALES

Toutes mes démarches électorales sur
elections.interieur.gouv.fr



Comment s'inscrire sur les listes électorales

Les inscriptions ont lieu en continu toute l'année jusqu'au 6ème vendredi précédant le scrutin pour lequel vous souhaitez voter.

Les prochaines élections sont les élections européennes en 2024.

Il est possible de s'inscrire sur les listes électorales de sa commune de domicile à partir de l'âge de 18 ans.

Vous pouvez faire votre demande d'inscription en ligne en cliquant sur le lien suivant : <https://www.elections.interieur.gouv.fr/>

Pièces justificatives pour l'inscription :

- Carte nationale d'identité/passeport en cours de validité ou périmé(e) depuis moins de 5 ans
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois au nom et prénom du demandeur (une facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone fixe de moins de 3 mois, une attestation d'assurance habitation, un avis d'imposition ou certificat de non-imposition, un titre de propriété de moins de 3 mois, une quittance de loyer non manuscrite de moins de 3 mois ou un bulletin de salaire ou titre de pension de moins de 3 mois)

Cas particuliers :

- Jeune de 18 ans ou qui va les avoir avant le scrutin : si vous vous êtes fait recenser à Couesmes avant le 1er janvier 2022 vous n'avez rien à faire, vous serez inscrit d'office.
- Jeune de 18 à 26 ans non inscrit d'office qui vit chez ses parents : il faut fournir le justificatif de domicile de l'un des parents, la copie de sa pièce d'identité et la copie du livret de famille (parents et enfant concerné).
- Personne hébergée (autre que jeune de 18 à 26 ans chez ses parents) : vous devez remplir l'attestation d'hébergement, joindre la copie de la pièce d'identité de l'hébergeant et un justificatif à votre nom (tout courrier qui vous relie à cette adresse sans correspondre à un justificatif de domicile valable)

Carte électorale :

La carte électorale est envoyée par courrier à votre domicile au plus tard 3 jours avant le 1er tour de l'élection (ou référendum).

Si votre carte électorale ne vous a pas été distribuée avant l'élection ou le référendum, elle est conservée au bureau de vote. Vous pourrez la récupérer le jour du vote en présentant une pièce d'identité.

Vote par procuration :

- Vous ne pouvez pas vous déplacer ou vous serez absent de votre domicile pour une élection ?
- Vous pouvez voter par procuration.
- Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur : <https://www.elections.interieur.gouv.fr>

POUR SAVOIR DANS QUELLE COMMUNE VOUS ÊTES INSCRIT(E)

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>



INFOS MUNICIPALES

Voici le calendrier complet des prochaines élections jusqu'en 2029

ELECTIONS MUNICIPALES 2026

Les prochaines élections municipales se dérouleront dans deux ans, en 2026. Pour le moment, les dates précises du premier et du second tour n'ont pas été annoncées. Les maires en place avaient été élus en mars et en juin 2020.

ELECTION PRESIDENTIELLE 2027

La prochaine élection présidentielle se déroulera dans trois ans, en 2027. Pour le moment, les dates précises du premier et du second tours n'ont pas été annoncées. Pour rappel, en avril 2022, les Français avaient réélu Emmanuel Macron pour un second mandat.

ELECTIONS DEPARTEMENTALES (ou CANTONALES) 2028

Les prochaines élections départementales auront lieu en mars 2028. Ces élections permettent aux électeurs d'élire leurs conseillers départementaux, pour un mandat de 6 ans renouvelable.

ELECTIONS REGIONALES 2028

Les prochaines élections départementales auront lieu en mars 2028. Ces élections permettent aux électeurs d'élire leurs conseillers régionaux, pour un mandat de 6 ans renouvelable.

ELECTIONS EUROPEENNES 2029

Les dernières élections européennes ont fait grand bruit en France puisque les résultats ont poussé le président de la République à dissoudre l'Assemblée nationale. Les prochaines élections européennes se dérouleront en 2029. Pour le moment, les dates précises du premier et du second tour n'ont pas été annoncées.





VIE DE LA COMMUNE



NAISSANCES

*Bienvenue à tous ces jeunes enfants
et nos félicitations aux parents*

Août

05 : Camille BARBASTE
27 : Soumaya POULLE

Septembre

1er : Tyana MARAIS
04 : Edith NODÉ-LANGLOIS



En application de l'article 9 du code civil
relatif au respect de la vie privée, seuls
peuvent figurer sur le bulletin municipal : la
naissance des enfants dont les parents en
ont expressément donné l'autorisation

MARIAGES

Tous nos vœux de bonheur

Juin

08 : Francis COLAS & Isabelle VEAUUVY
15 : Fabien CAUX & Océane SACHA
29 : Anthony RENOUE & Marion LAURENT

Septembre

07 : Gérald BEAUCHEMIN &
Audrey GRAND'JANY



DÉCÈS

*Nos regrets pour celles et ceux qui
nous ont quittés cette année*

Janvier

11 : Nicole PAILLAT née OGER
28 : Jacquit PAILLAT
31 : Jocelyne BOUREAU née DUVAL

Avril

22 : Louis RENAUDIN

Mai

11 : Michel CROISSANT

Août

14 : David BERTRAND

Octobre

19 : Lydia HURAUULT née MORET

Novembre

16 : Fabielle GUÉDÉ née SEMAILLE

CIMETIÈRE

La sépulture dans le cimetière de
Couesmes est due :

- aux personnes domiciliées sur la commune
- aux personnes non domiciliées sur la commune mais qui possèdent une sépulture familiale

Tarifs :

Concession : 15 ans : 60€ | 30 ans : 100€

Caveautin : 15 ans : 50€

Jardin du souvenir :

- dispersion des cendres : 50€
- dispersion des cendres avec inscription sur la stèle : 80€

Couesmes



VIE DE LA COMMUNE

Elise, prothésiste onguulaire

Cela fait 7 ans que j'ai le plaisir d'apporter du style à vos ongles, telle est la promesse de l'institut de beauté Styl'Ongle à Couesmes.

Profitez pour prendre du temps rien que pour vous tout en vous faisant embellir les mains, les pieds ou même votre regard avec un rehaussement de cils ou avec une extension de cils.

Je me ferai un plaisir de vous satisfaire durant ce moment privilégié.

Elise



Elise
 Prothésiste onguulaire
 37330 Couesmes
 Tél: 06.32.60.54.81

Rdy sur planity.com/stylongle-37330-couesmes
 Fbk: @liliangel120 Styl'Ongle
 N° Siret : 833 668 296 000 19

A Couesmes



VIE DE LA COMMUNE

Votre tViVa c'est le «Vi» de Villeneuve et le «Va» de Vallet. L'aventure commence ici à Couesmes en Juin 2020 avec ce couple à la ville comme à l'atelier : Noé Villeneuve et Alice Vallet tous deux ébénistes de formation.

Aujourd'hui ViVa Tiny House, c'est 7 Tiny Houses réparties dans la région mais aussi dans les Landes et dans le Nord de la France. Des Tiny Houses pour Vivre, des Tiny Houses pour faire Gîte, une mini-caravane à emmener partout pour les vacances (la Teardrop) ou des Tiny houses comme micro local professionnel.

C'est aussi l'accompagnement de 6 auto-constructeurs qui ont réalisé leur propre Tiny house au sein de notre atelier avec tous nos conseils et notre bienveillance.

Nous réalisons des visites sur rendez vous de notre dernière création hors du commun : Poésie.

Vous pouvez prendre rendez-vous en ligne par ce lien <https://calendly.com/contact-vivatinyhouse/visite-de-poesie> ou par téléphone 02 46 46 98 27.

Nous sommes à votre écoute !

L'équipe ViVa : Alice, Jelena et Noé :)

A Couesmes



La dernière
Création de
ViVa Tiny House




Concepteur et fabricant de micro maisons écologiques & micro-architectures insolites et résilientes.

Noé Villeneuve & Alice Vallet
 2, rue Jean et François Tertrain 02.46.46.98.27
 37330 Couesmes contact@vivatinyhouse.com
www.vivatinyhouse.com



VIE DE LA COMMUNE

Marina : Entrepreneurse passionnée et artisane

Installée à Couesmes depuis plus de deux ans, Marina a su transformer sa passion pour la décoration en bois en une entreprise florissante, nommée **L'Échoppe de la Hulotte**.

Elle se distingue par ses créations uniques, inspirées par la littérature et les saisons, et propose une variété de techniques allant de la peinture à la gravure sur bois.

Son amour pour l'artisanat se reflète dans chaque pièce qu'elle crée. Son atelier regorge de projets, et les idées ne manquent pas. De Noël à Tolkien, d'Halloween à J.K. Rowling, son univers cosy et chaleureux se reflète à travers ses supports en bois ciré aux teintes chêne.

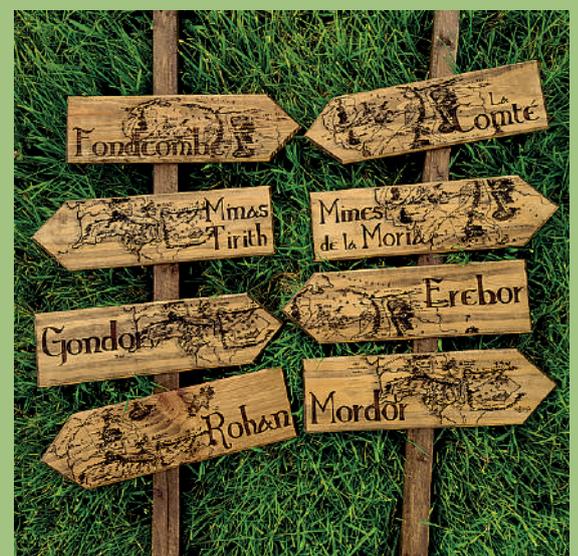
Marina a choisi de vendre ses créations principalement sur internet, ce qui lui a permis de toucher un public toujours plus large. Grâce à sa présence en ligne, elle attire une clientèle fidèle qui apprécie l'authenticité et le savoir-faire artisanal de ses pièces.

Chaque création est une invitation à la découverte, mêlant esthétique et passion. Dans un monde où le fait maison et l'originalité sont de plus en plus recherchés, **L'Échoppe de la Hulotte** réussit à se démarquer avec son univers unique.

Si vous êtes à la recherche d'une décoration originale et pleine de caractère, ne manquez pas de découvrir les créations de Marina, une artiste à suivre !

Retrouvez-la sur Instagram et Facebook @echoppedelahulotte, ou sur sa boutique Etsy <https://echoppedelahulotte.etsy.com>

Marina VERDON



Couesmes



VIE DE LA COMMUNE

POMPES FUNÈBRES HERVÉ

Elle a été créée en 1961 par mon père Jacques avec l'activité de Menuiserie et Pompes Funèbres. J'ai repris l'entreprise en 1999 suite à son départ en retraite.

En septembre 2005, j'ai ouvert une chambre funéraire à Couesmes pour dissocier les deux activités dans 2 adresses différentes.

Depuis presque 20 ans nous sommes développés et notre secteur s'étend sur 20 km avec les départements limitrophes.

Notre profession est un service public avec une habilitation préfectorale réglementée. Inhumation, crémation, marbrerie, soins, transport toutes distances.

Nous sommes à l'écoute des familles pour organiser les obsèques de leurs proches.

L'entreprise est composée de 9 personnes. Trois conseillères funéraires, Fabienne, Ophélie et Emeline, de maîtres de cérémonies et marbriers, Valentin et Florian, puis d'agents funéraires, Jean-Marc, Jacques et Frédéric.

Depuis de nombreuses années les familles nous font confiance car nous sommes une entreprise familiale. Nous essayons de répondre à leurs attentes.

Les démarches administratives se font en bonne relation avec les mairies des communes aux alentours que nous remercions et plus particulièrement la commune de Couesmes pour sa disponibilité.

Prenez soins de vous.

Antony HERVÉ



CONTACT ET ADRESSE

1 bis rue Pierre Fontaine | 37330 Couesmes

02 47 24 29 62

Mail : pompefunebreherve@orange.fr



Couesmes



VIE DE LA COMMUNE

Sylvie, superhôte

Cela fait maintenant 8 ans que Sylvie vous accueille dans un joli chalet sur un parc arboré de 3 000 m², clôturé, idéal pour recevoir vos amis à quatre pattes.

Vous y trouverez tout le confort pour passer de jolies vacances ou de superbes week-ends.



Sylvie GUERCHE
06 41 87 78 25
guerche.Sylvie@gmail.com

En 2024, c'est aussi...

Depuis la fermeture du dépôt de pains, en janvier 2023, la commune a réfléchi au devenir du chalet et malheureusement n'a pas trouvé d'autre solution que de le vendre.

Il a donc été démonté en octobre pour trouver place chez ses acquéreurs.





VIE DE LA COMMUNE

Petit rappel...

*Ne jetez plus vos vêtements
Donnez-les au Relais !*

La borne textile Relais se situe à côté des containers à verres et papiers, à l'angle de la rue Velpeau et la rue Pierre Fontaine.

Grâce à vos dons, le relais crée des emplois, limite le gaspillage et protège l'environnement.

www.lerelais.org

Que donner ?

- chaussures liées par paires
- vêtements propres et secs
- linge de maison
- petite maroquinerie (sacs à main, ceintures...)

- Dans un sac fermé (maximum 30L)
- Pas de vêtements souillés & mouillés, de chiffons ou de chaussures trop usées en raison des débouchés faibles



Bornes de recharge

Comment ça marche ?



Le tarif le moins cher du marché



Une vitesse de recharge fiable, garantie et ultra-rapide



Une installation dans les zones rurales et périurbaines



Un revêtement perméable pour garantir la pénétration des eaux fluviales

4 points de charge

à haute puissance (2 à 320 kW et 2 à 160 kW)

15 min environ

pour recharger jusqu'à 300 km d'autonomie (selon le véhicule)

0,30 €* / kWh

soit environ 15 euros pour une charge complète (*) en France

IECharge est une borne de recharge haute puissance pour véhicules électriques.

Adresse : La Vallerie, à proximité de Terrena et les Fibrieres de Touraine.

Puissance disponible : 500 kW





NOEL ENSEMBLE...



Samedi 30 novembre dans la salle des fêtes de Villiers au Bouin, Monsieur le maire Nicolas VEAUUVY, et des membres du conseil municipal ont accueilli, avec une attention particulière, les aînés de la commune, afin de participer au traditionnel repas offert par la municipalité.



Le déjeuner, a été servi par Jeannick du "Relais de l'Ardillière".

La Production CDB nous a fait plaisir en offrant un magnifique spectacle appelé "revue cadeaux". Un cocktail de fantaisie avec une touche de frénésie pour notre plus grand bonheur.

Danseuses, chanteuses et attractions visuelles ont été au rendez-vous pour le plus grand bonheur de tous.

Des tableaux de Broadway en passant par l'Egypte antique, sans oublier le célèbre "French cancan". Un déjeuner placé sous le signe de la bonne humeur.

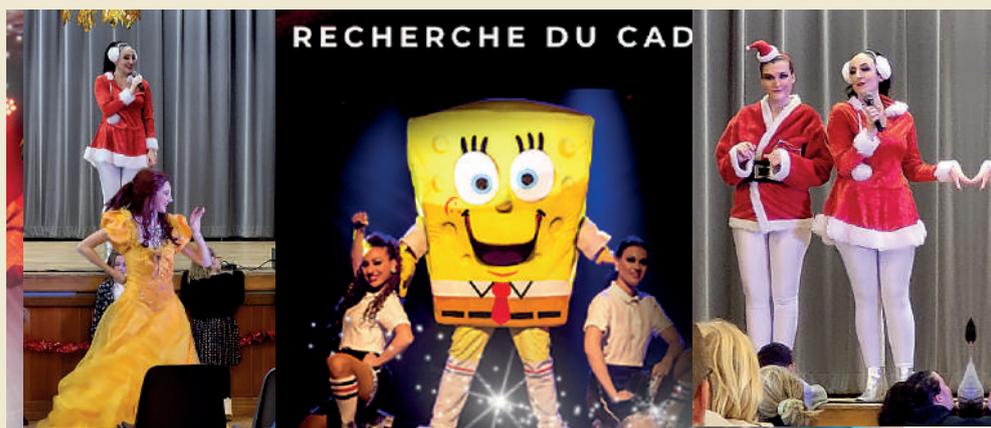


Joyeux Noël



A 15 heures, les enfants de la commune âgés de 1 jour à 10 ans ont été accueillis, pour fêter ensemble Noël.

Ils ont assisté au spectacle 'Noël enchanté' présenté par CDB Production. Il était une fois, dans un pays où le froid régnait en maître, un trio de lutins appelés les lutins de L'Utopia qui travaillèrent d'arrache pied pour notre Cher et Grand ami...



Ce spectacle amusant et éducatif a émerveillé petits et grands grâce à la magie des costumes et la féerie de Noël.

Ensuite, ce fut l'arrivée du Père Noël pour la distribution des cadeaux et l'après midi s'est terminée par un goûter.

Chacun reçoit une invitation pour participer à cette journée que ce soit les petits ou les grands. Si, malheureusement, vous n'avez pas été conviés, c'est que vous n'êtes pas répertoriés dans notre fichier. N'hésitez pas à venir vous faire connaître en mairie.



A NOTER DANS VOS AGENDAS
l'arbre de Noël et le repas des anciens 2025 auront lieu le **Samedi 29 novembre**





A NOTER DANS VOS AGENDAS



Saison Festive 2025

COMITÉ DES FÊTES DE COUESMES

- 03.01 **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, GALETTE DES ROIS**
- 19.04 **CHASSE AUX OEUFs**
- 03.05 **LOTO DE PRINTEMPS***
- 31.05 **RANDONNÉE À COUESMES**
- 06.07 **70 ANS DU COMITE !!!**
- 28.09 **BROCANTE**
- 04.10 **LOTO D'AUTOMNE***
- 25.10 **HALLOWEEN**
- 29.11 **MARCHÉ DE NOËL, FESTIF & GOURMAND**

Comité des Fêtes



Couesmes



Paroles aux associations



DUPIY TERREAUX
Fournisseur des Aménageurs d'Espace



noovimo
49 - Vendanges
Emmanuel Jeanneau
Conseiller en Immobilier
Loyers et des émissions
Noovimo SAS - carte
*CPM48 12016000020735
ejeanneau@noovimo.fr
ejeanneau.noovimo.fr
06 06 46 91 58
02 85 52 68 69



Cyrille REFOR
Agent général exclusif MMA
Toutes assurances
M Particuliers
M Artisans
M Entreprises
A Commerçants
2, rue Boon 37330 Châteauneuf-Vallière
Tél: 02 47 34 00 29 - Fax 02 47 34 24 54
Cabinet refovr@mma.fr
https://agence.refovr.fr/Chateaufv/la-valliere



BERNARD C.C.M
constructions métalliques



GM AUTO
Gautier Mickaël
06 86 57 88 14
GHAUT2337@hotmail.com
37330 COUESMES
Entretien et réparations
véhicules toutes marques
(à domicile ou au garage)
Dépannage



STRADY David
La Caillauderie
37330 ST-LAURENT-DE-LIN
Tél. : 02 47 24 10 72
david.strady@orange.fr
• Maçonnerie et plâtrerie
• Peinture
• Carrelage
• Cloison



ESPACE AUTO
Entretien et réparation toutes marques
Vente de véhicules.
Z.A. Activoire
37330 SOUVIGNÉ
Tél. 02 47 24 33 54
espaceauto37@gmail.com
EURO REPAR
Les nouveaux commerçants



DE LA TOURAINE ET DU POITOU



LA VIGNERY
SAINT-CYR-SUR-LOIRE



YOANN MACONNERIE



TOURAINE LE DEPARTEMENT



Couesmes

Contact : Email : cdf.couesmes37@gmail.com
 Site internet : <https://cdfcouesmes37.wixsite.com/couesmes>



ASSOCIATIONS

A L'ASSO DES CARTES

A l'asso des cartes, c'est quoi ?

- Une association qui a vu le jour en avril 2012...
- Des personnes de tout âge qui se retrouvent un samedi sur 2...
- Un lieu d'échange convivial et bienveillant autour de moments créatifs...
- Une occasion de se retrouver, de discuter et créer des amitiés...
- Un partage autour d'une passion commune... Le travail du papier, qu'il soit uni, multicolore, avec ou sans motif, avec ou sans embellissement sur des thèmes particuliers
- Les matériels utilisés pour la confection sont les perforatrices, les dies, les tampons
- Des créations pour tout type d'occasion et d'évènement tout au long de l'année.

Une adhésion 2024/2025 (septembre à août) a hauteur de 45€, avec aussi la possibilité de payer à chaque atelier (5€/atelier). Vous avez la possibilité de venir faire une séance d'essai dans l'année (gratuite).

Venez nous rejoindre dans la joie et la bonne humeur, les samedis des semaines paires de 14h à 18h.



Suivez-nous

<https://www.facebook.com/alasso.descartes>

Contact : Cécile 06 81 48 51 54

Mail : alassodescartes@yahoo.fr





ENFANCE | JEUNESSE

ASSISTANTES MATERNELLES DE COUESMES



Patricia GAINARD | L'Epinière | 06.66.20.10.97 | 02.47.24.96.30

Filipa GOMES AIRES | 4, l'Epinière | 06 47 90 20 93

Olivia PADRO | La Collinière | 02 47 24 24 60

ACCUEIL INDIVIDUEL ACCUEIL COLLECTIF

Responsable secteur :
Delphine RAFARIN
06 07 61 19 07



Un multi-accueil est une structure d'accueil collectif pouvant recevoir des enfants âgés de 10 semaines à 6 ans selon trois modalités différentes :

- L'accueil régulier : l'enfant est connu et inscrit dans la structure selon un contrat établi avec les parents pour un forfait d'heures.
- L'accueil occasionnel : l'enfant est déjà connu de la structure (il y est inscrit et l'a déjà fréquentée) ; il est accueilli pour une durée limitée qui ne se renouvelle pas à un rythme prévisible à l'avance.
- L'accueil d'urgence : limité dans le temps, il permet de répondre à tous moments aux besoins de garde exceptionnels des familles, pour des enfants encore non connus de la structure. (ex : arrêt maladie d'une assistante maternelle, parents travaillant en intérim, hospitalisation d'un parent...)

CONTACT ET ADRESSE

2 rue des Sablons | 37400 Cléré les Pins

02 47 24 06 32

contact@cctoval.fr

<https://www.facebook.com/peej.cctoval/>



Petite enfance



MULTI ACCUEIL POM DE REINETTE



Le Multi-Accueil « Pom' de ReINETTE » de Souvigné est géré par l'Association ACHIL, qui est l'antenne départementale d'une Association Nationale l'ACEPP : Association Collectif Enfant Parent Professionnel qui anime le réseau des crèches parentales et associatives.

La crèche accueille 15 enfants par jour, et est ouverte du lundi au vendredi de 7H30 à 18H30. Les enfants et leur famille sont accueillis par une équipe pluridisciplinaire de 6 personnes (Educateur de Jeunes Enfants, Auxiliaire de puériculture, CAP Petite Enfance).

Les enfants peuvent fréquenter la crèche dès l'âge de 10 semaines jusqu'à leur 6 ans, même si nous conseillons aux familles de se diriger vers les nombreux centres de loisirs aux alentours à partir de l'entrée à école maternelle. Le Multi-accueil propose deux modes de garde aux familles : un mode régulier (des jours fixes sont réservés) et un mode ponctuel (la famille réserve un jour de temps en temps selon les places disponibles). Nous avons le souci de nous adapter aux besoins des familles.

La volonté de Pom' de ReINETTE est d'offrir aux enfants un lieu de vie adapté à leurs besoins. Différents espaces sont mis à disposition : des espaces de lecture, de jeux symboliques (Coin dinette, Poupées...), de motricité (avec toboggan et blocs moteurs), 2 cours extérieures, certains espaces sont également dédiés aux bébés.

Les professionnels proposent des sorties le plus souvent possible au parc à quelques mètres de la crèche ou dans la forêt un peu plus loin, des temps de jeux libres afin de leur permettre de construire des relations sociales, de développer leurs sens, de grandir, et ce, dans un cadre sécurisant physiquement et psychologiquement.

Les salariés de la crèche mènent aussi des ateliers tels que l'éveil musical et corporel, des ateliers de dessin-peinture, des activités de manipulation-modelage-transvasement, des temps de lecture, chansons...

La structure est également labellisée Ecolocrèche depuis 2019, en pensant le maximum de ses actions avec une vision et un objectif écologique.

Pom' de ReINETTE désire offrir aux familles un lieu de rencontre, d'échanges, d'écoute, où un travail de partenariat parents/professionnels se crée. Pour cela, les parents sont impliqués dans le lieu de vie d'accueil de leur enfant, à travers diverses actions ; sorties, fêtes, ateliers... Afin qu'ils le soient pleinement, une commission de parents a été créée. Ce sont des parents et des professionnels qui se retrouvent une fois par trimestre pour réfléchir au fonctionnement de la crèche, à la mise en place de projets, des fêtes, fabriquer des créations/décorations pour la crèche, tous les talents et les propositions sont les bienvenus !

De plus chaque année l'équipe choisit un thème qui sert de fil conducteur aux activités et aux sorties proposées aux enfants. Cette année le thème est la nature et les 4 saisons. Nous multiplierons les sorties en dehors de la crèche balades, promenades en forêt, jardinage, partenariat avec des associations proposant de la médiation animale, sensibilisation aux éléments constitutifs de la nature et reconnexion avec celle-ci.

Responsable : Christopher THIERY
Responsable adjointe : Sonia AUBLET
2, rue de la Mairie | 37330 SOUVIGNE

02 47 24 30 81

pom.de.reinette@achil.fr



Apprendre





ACCUEIL DE LOISIRS 3 - 11 ANS



Les accueils de loisirs enfants

Fonctionnent les mercredis et/ou pendant les vacances scolaires.

Ils ont pour objectifs de :

- Proposer aux enfants un accueil dans un lieu éducatif de détente, de loisirs et de découverte, complémentaire à la famille et à l'école,
- Permettre à l'enfant une expérience de la vie collective et d'apprentissage de l'autonomie,
- Offrir l'occasion de découvrir et pratiquer des activités variées favorisant son développement (artistiques, culturelles, ludiques et sportives),
- Mettre en œuvre un accueil adapté à chacun en favorisant l'inclusion des familles enfants présentant un handicap ou atteints de maladies chroniques.

Inscriptions dématérialisées Structures "Gestion CCTOVAL"

La Cabane de Bourgueil, Le Kiosque de Continvoir et Le Castel de Château-la-Vallière

Vous pouvez effectuer l'inscription de votre enfant uniquement via la plateforme sécurisée demarches-simplifiees.fr, en utilisant votre login France Connect.

Vous pouvez également suivre l'avancement de votre dossier et échanger avec la structure d'accueil directement sur ce portail.

Le montant de la participation financière des familles est modulé en fonction des ressources et est fixé par délibération du conseil communautaire.

N'hésitez pas à visiter le site de la CCTOVAL :

<https://cctoival.fr/enfance-parentalite/3-11-ans/accueils-de-loisirs/>





ACCUEIL DE LOISIRS ADOS ET ACCUEIL JEUNES



Accueils de Loisirs Adolescents et accueil Jeunes

Les Accueils de Loisirs Ados du territoire fonctionnent pendant les vacances scolaires.

Ils sont destinés aux collégiens et lycéens entre 11 et 17 ans. Une inscription est nécessaire.

En parallèle, des accueils libres (accueils jeunes) sont proposés. Ils sont destinés aux jeunes âgés de 14 à 25 ans. Ces lieux sont ouverts certains après-midis des semaines scolaires et en soirée le week-end.

Ils ont pour objectifs de :

- Proposer aux jeunes un lieu d'accueil éducatif de détente, de loisirs, de découverte et d'échanges, complémentaire à la famille et au collège/lycée,
- Permettre aux jeunes de s'initier à de nouvelles pratiques et de se divertir (animations artistiques, culturelles, ludiques et sportives),
- Proposer un espace de rencontre et d'échanges avec d'autres jeunes, un lieu d'écoute et d'information Jeunesse (prévention, orientation...),
- Accompagner les jeunes dans l'organisation de leur temps libre pour des actions et/ou des projets construits collectivement (sorties, séjours...),
- Mettre en œuvre un accueil adapté à chacun en favorisant l'inclusion des familles et/ou enfants présentant un handicap ou atteints de maladies chroniques.

Jeunesse

TRUCK ADOS - Local Jeunes itinérant

Un accueil itinérant les mercredis et vacances scolaires + interventions hebdomadaires sur la pause méridienne au collège de Château-la-Vallière

Philippe RATAT 07 57 41 17 90 | trickados@cctoal.fr

FLYER

Facebook | Instagram

Snapchat : @truckadoscctoal



VIE SCOLAIRE

ÉCOLE MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE SAINT-JOSEPH



L'école Saint Joseph située au 24 avenue du Général Leclerc à Château la Vallière, accueille vos enfants à partir de 2ans 1/2 de la maternelle au CM2. Les élèves sont répartis en quatre classes.

Le projet pédagogique qui ponctue l'année scolaire 2024-2025 « l'école d'ailleurs » est à découvrir en rendez-vous ou lors de nos portes ouvertes.

Les inscriptions sont ouvertes dès maintenant en contactant le chef d'établissement Charlene MEUNIER au 02 47 24 02 13 ou par mail ecolestjocl@sfr.fr.

Diverses sorties scolaires (Terra Botanica, Futuroscope, Clos Lucé...) et animations (gestes de premier secours, permis piétons, internet, école et cinéma...) ponctuent et complètent notre rythme scolaire.

Nous organisons aussi des moments festifs comme la kermesse, le carnaval mais également la semaine du goût permettant aux enfants et aux parents de se retrouver et d'animer l'année scolaire.

Notre école a la chance d'avoir une association de Parents d'élèves très dynamique, investie ce qui permet à l'ensemble des classes d'avoir une aide financière lors de leurs divers projets et sorties scolaires.

Leur présidente Adeline BIOCHE-COURSAULT est à votre disposition si vous souhaitez échanger avec elle sur les divers manifestations : apelsaintjoseph37330@gmail.com.

Notre devise : 'La différence de chaque personne permet l'enrichissement de tous'.

Informations

Si vous souhaitez venir découvrir notre école, n'hésitez pas à venir à nos portes ouvertes :

le samedi 25 janvier 2025 de 9h à 12h et le samedi 8 mars 2025 de 9h à 12h.

Une soirée portes ouvertes est également organisée le 17 mai 2025 de 17 à 20h.

Vous pouvez joindre l'établissement au 02 47 24 02 13 ainsi qu'à l'adresse mail suivante : ecolestjocl@sfr.fr.



Ecole Saint-Joseph
Château-La-Vallière



Découvrir



ÉCOLE MATERNELLE "LA VALLÉE DU LAC"

La maternelle en route vers le monde marin !

Lundi 2 septembre, c'est avec joie que nous avons accueilli nos 51 petits élèves.

Suite à l'absence d'Aline LEDRU, un nouvel enseignant a rejoint notre équipe : Sylvain MONTIBUS.

Les répartitions de cette année scolaire sont les suivantes :

- 25 PS/MS avec Elyse DEGLANE et Sandrine VERIER (ATSEM)
- 26 MS/GS avec Sylvain MONTIBUS et Nathalie BESARD (ATSEM)

Comme les années précédentes, nous avons participé à l'opération « Nettoyons la nature » au mois de Septembre. Nous continuerons dès que les conditions le permettront à faire classe dehors et à découvrir les lieux qui nous entourent (forêt, lac, ...).

Et si nous le pouvons nous emmènerons nos élèves jusqu'au Croisic, pour une journée découverte des milieux et animaux marins.

D'autres projets seront également proposés tout au long de l'année : spectacle de Noël, opéra pour les GS, école et cinéma pour le PS-MS, bibliothèque... afin de développer l'ouverture culturelle de nos élèves.

Nous espérons aussi pouvoir vous retrouver prochainement autour de notre traditionnel Marché de Noël.

En attendant, nous tenons à remercier tous nos partenaires pour leur soutien indéfectible : les municipalités de Château-la-Vallière, Brèches, Couesmes, Lublé, l'APE, les parents d'élèves et leurs représentants, qui nous aident à accomplir nos projets, tant par leurs dons que par leurs actions.

Merci et Bonne année à tous.

Découvrir



Contact :

36, ave du Général de Gaulle 37330 Château la Vallière
02 47 24 96 78
ec-chateau-la-valliere@ac-orleans-tours.fr



ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE "LA VALLÉE DU LAC"

Le lundi 2 septembre, c'est avec joie que nous avons accueilli 110 élèves à l'école élémentaire de Château-la-Vallière. Les parents ont pu être accueillis dans la cour par le discours du directeur Jimmy LEGENDRE et assister à l'appel des classes en présence de la municipalité. Cette nouvelle année marque un grand changement au sein de l'équipe pédagogique avec quatre nouveaux enseignants.

Les élèves sont répartis dans 5 classes :

- 22 CP avec Lisa LAMBERT nouvellement nommée sur l'école,
- 25 CE1 avec Sophie AUGÉ, nouvellement nommée sur l'école,
- 23 CE1-CE2 avec Fred BEAUCHAMP et Estelle MARTIN nouvellement nommés sur l'école
- 18 CM1 avec Mélanie LAUR et Estelle MARTIN
- 21 CM2 avec Jimmy LEGENDRE et Corentin NOËL

Nous avons également le plaisir d'accueillir Françoise PELLEROT et Stéphanie DELAGE au fonction d'AESH.

L'année 2023-2024 s'est déroulée dans les meilleures conditions possibles. De nombreux projets ont pu être menés : « École et cinéma » pour toutes les classes ainsi que la participation à un spectacle interactif, les séances de natation pour les CE1, les sorties vélo pour les CM2. Les projets de classe autour du sport et ses valeurs ont été menés tout au long de l'année et ont permis de faire des sorties avec l'USEP à Tours, à Château-la-Vallière, à Cléré-les-Pins tout au long de l'année scolaire. Les CM2 sont partis 3 jours en randonnée en Sologne à Lamotte-Beuvron.

Dans la continuité des projets menés, cette année 2024-2025, les enseignants se projettent vers de nombreux projets tels que « École et cinéma », « Nettoyons la nature » en septembre, les séances piscine pour les élèves de CE1 de Madame Augé, la semaine bleue en collaboration avec le collège et l'Orangerie de Château-la-Vallière, le cross et les sorties vélo pour les CM1-CM2.

Toutes les classes travailleront sur le thème de la « NATURE » avec de nombreuses activités prévues autour de ce thème. Une sortie pédagogique est prévue en début d'année en forêt de Bercé et au musée CARNUTA de Jupilles. Ainsi, toutes les classes participeront à des journées organisées par l'USEP : randonnée pour la paix en octobre à Tours pour les CM2, course d'orientation en novembre à Château-la-Vallière pour toutes les classes et d'autres projets à venir.

Nous reprenons le partenariat avec la bibliothèque tous les mardis une fois par période. Nous remercions chaleureusement les bénévoles pour leur investissement auprès de nos élèves.

Nous vous retrouverons prochainement, autour du traditionnel marché de Noël le vendredi 6 décembre prochain.

Nous remercions chaleureusement les municipalités de Château-la-Vallière, Lublé, Couesmes, Brèches, l'Association de Parents d'Elèves, les parents d'élèves et leurs représentants qui nous soutiennent dans nos projets, tant par leurs dons que par leurs actions.

Bonne année à tous.

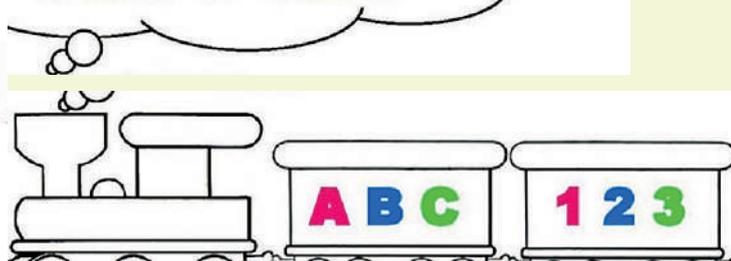
Contact :

36, ave du Général de Gaulle 37330 Château la Vallière
02 47 24 02 63
ec-b-chateau-la-valliere@ac-orleans-tours.fr





APE LA VALLEE DU LAC Château - la - Vallière



Nous sommes une association dont le but est de soutenir les enseignants et de réunir des parents d'élèves pour participer à la vie active de l'établissement de leurs enfants.

«A l'école, on apprend bien plus que des leçons ; on découvre le monde, on forge ses rêves et on construit l'avenir. » Taha-Hassine Ferhat (auteur).

Pour l'année scolaire

Nous lancerons tout au long de l'année des activités ponctuelles dont voici quelques exemples :

- Ventes : de saucissons, de sapins de Noël, de gâteaux etc...
- Pour Mars et novembre 2025 : nous comptons organiser deux gros événements.

L'objectif :

Cette association permet d'informer les parents et de créer des activités participant à la vie des établissements scolaires. Il faut œuvrer pour le bien-être et l'épanouissement de nos enfants à l'école.

C'est pour cela que nous remercions l'engagement de nos membres actifs et des tierces personnes pouvant et voulant apporter leur soutien tout au long de l'année.



APE « la Vallée du Lac »
36 Avenue du Général De Gaulle
37330 CHATEAU LA VALLIERE

Page facebook :
<https://www.facebook.com/ApeLaValleeDuLac>
Mail : ape.lavalleedulac@gmail.com

Présidente : Malika BRETON
Trésorière : Laura DUFOUR
Secrétaire : Antoine BOURET



Accompagner Partager rEprésenter

Des actions au service des élèves

Depuis 1987, l'Association des Parents d'Élèves (APE) "Les Enfants du Bellay" joue un rôle central dans la vie du collège Joachim du Bellay. Chaque année, elle organise de nombreux événements, au sein du collège et dans le village, pour soutenir les élèves et favoriser la convivialité.

Pour cette rentrée scolaire 2024/2025, l'APE a déjà proposé plusieurs initiatives, comme le goûter des élèves de sixième le jour de la rentrée et une brocante dans la cour du collège. Le 18 octobre, un grand cross a rassemblé tous les collégiens ainsi que les élèves de CM2 de Château La Vallière. Une médaille a été remise aux meilleurs de chaque niveau, garçons et filles et un goûter a été remis à tous les collégiens.

D'autres événements sont survenus comme une vente de brioches Vendrennes, un loto en ligne et un loto dans la salle des fêtes de Château la Vallière.

Pour cette nouvelle année 2025, nous avons prévu une deuxième vente de brioches et une vente de saucissons, ainsi qu'un deuxième loto toujours dans la salle des fêtes de Château La Vallière, celui-ci étant prévu pour le mois de février.

Grâce à ces actions, l'APE aide le collège à financer des projets pédagogiques, du matériel et des sorties scolaires pour tous les élèves. Cependant, étant une petite association, elle a besoin de soutien pour continuer à fonctionner. Chaque contribution, que ce soit du temps ou des talents, comme la préparation de pâtisseries lors d'événements, est précieuse. L'association repose entièrement sur l'engagement de ses bénévoles pour poursuivre sa mission. L'association tient à remercier chaleureusement toute l'équipe pédagogique, les élèves qui apportent leur aide, ainsi que les commerçants du village pour leur soutien, notamment en relayant nos événements. Grâce à ces efforts collectifs, les bénéfices pourraient être encore plus importants, permettant ainsi d'en faire profiter nos enfants au maximum.

Les membres de l'APE vous adressent leurs meilleurs et sincères vœux pour cette nouvelle année.



Présidente : Mélanie LAUNAY
Vice présidente : Stéphanie AUDOUIN
Secrétaire : Constance POMMIER
Trésorière : Sabine CHAIGNEAU



SANTE | SOLIDARITE



ASSISTANTE SOCIALE

L'assistante sociale intervient auprès des personnes, des couples ou des groupes qui rencontrent des difficultés d'ordre social, financier ou familial pour les aider à trouver des solutions adaptées et durables

Permanence : mairie, 6, rue Lezay Marnésia à Château la Vallière
• les mardis et jeudis sur RDV

Mme BOUDISSEAU 02 47 24 30 11



RAM (Relais Assistante Maternelle)

Le Relais Assistantes Maternelles (RAM) est un lieu d'information, de rencontre et d'échange au service des parents, des assistantes maternelles et des professionnels de la petite enfance. Les parents et les futurs parents peuvent y recevoir gratuitement des conseils et des informations sur l'ensemble des modes d'accueil.

Le RAM apporte aux assistantes maternelles un soutien et un accompagnement dans leur pratique quotidienne en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger leurs expériences.

Les ateliers éducatifs (ateliers de musique, activités manuelles, etc.) proposés par le Ram constituent des temps d'éveil et de socialisation pour les enfants accueillis par des assistantes maternelles.

Permanence deux vendredis par mois de 9h00 à 10h30 à la Salle Associative de Château la Vallière

Delphine RAFARIN 06 07 61 19 07 |
02 47 38 79 95



MISSION LOCALE

La Mission Locale est un lieu d'accueil, d'information, d'orientation, d'accompagnement vers l'emploi et d'accompagnement social pour les jeunes de 16 à 25 ans non scolarisés.

Permanence les après-midi sur RDV au 21 avenue du Général Leclerc à Château la Vallière

Brigitte MORAINVILLE 02 47 21 64 54

ADMR (Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural)



L'ADMR accompagne les personnes âgées et personnes en situation de handicap dans les actes quotidiens de la vie. Ménage, entretien du linge, préparation des repas, mais aussi garde de jour et de nuit, téléassistance, livraison des repas, transport accompagné, services d'aide aux aidants, etc...

Permanence tous les lundis de 9h00 à 12h30 et de 13h00 à 16h30 à la mairie.

ADMR Aurélie RENIER 06 76 23 69 03

ENTRAIDE SCOLAIRE

Elle propose un accompagnement bénévole à des enfants en difficulté scolaire que les parents ne peuvent pas aider ou ne peuvent pas faire aider.

Les bénévoles prennent en charge, un enfant, une heure par semaine à son domicile.

Françoise FOLIGUET 06 28 43 34 57
Mail : esa37.nordouest@gmail.com
www.entraidescolaireamicale.org

Organismes



POINT ACCUEIL EMPLOI

Le PAE, créé par la Communauté de Communes Touraine Nord-Ouest et partenaire du pôle emploi, propose un service d'affichage quotidien et de mise en relation des offres d'emploi. Un animateur fournit tout type de renseignements (formation, inscription pôle emploi, rédaction de CV...).

Permanence : 21 avenue du Général Leclerc à Château la Vallière

- Le matin du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30
- L'après-midi les lundis, mardis, jeudis de 14h00 à 17h00

Mme ROCHETTE 02 47 24 25 22

Mail : srochette@tno.fr

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Le conciliateur de justice a pour mission de permettre le règlement à l'amiable des différends qui lui sont soumis. Il est chargé d'instaurer un dialogue entre les parties pour qu'elles trouvent la meilleure solution à leur litige, qu'elles soient personnes physiques ou morales.

Permanence le 3ème mardi du mois de 10h00 à 12h00 à la mairie de Château la Vallière (sur rendez-vous).

Françoise BARBIER-BASTARD

06 63 04 63 29



RESTOS DU COEUR

Fondés par Coluche en 1985, les Restos du Cœur est une association loi de 1901, reconnue d'utilité publique, sous le nom officiel de « les Restaurants du Cœur – les Relais du Cœur ». Ils ont pour but « d'aider et d'apporter une assistance bénévole aux personnes démunies, notamment dans le domaine alimentaire par l'accès à des repas gratuits, et par la participation à leur insertion sociale et économique, ainsi qu'à toute action contre la pauvreté sous toutes ses formes ».

Permanence : rue des planteurs à Château la Vallière

- Période hivernale : les lundis et jeudis de 14h00 à 16h00
- Période estivale : les lundis de 14h00 à 15h30

Anne-Marie BOURGEOIS

06 69 65 57 74

Mail : annemarie_bourgeois@yahoo.fr

PRÉSENCE VERTE

Présence Verte est un service national de téléassistance pour le maintien à domicile en toute sécurité des personnes âgées, isolées, dépendantes ou atteintes d'un handicap.

Contactez votre conseiller local

Tél : 0 825 004 116 (0,15€TTC/mn)

Site Internet : www.presenceverte.fr

PLANNING FAMILIAL

Un lieu d'écoute et de dialogue au cœur de votre centre-ville. Il favorise l'échange et le partage des savoirs, des cultures, des expériences.

Maison de service au public : 21, avenue du Général Leclerc à Château la Vallière

Mail : msapchateaulavalliere@cctoival.fr

www.maisondesservicesaupublic.fr





R.E.S. à Saint-Paterne

Facilitez vos recrutements



Que ce soit pour un dépannage ponctuel, un remplacement plus long ou un recrutement très spécifique, RES vous trouve le profil le plus adapté.



Vous êtes un particulier et cherchez de l'aide pour le ménage, le nettoyage de vitres ou baies vitrées, l'entretien de votre jardin... ? Nous mettons à votre disposition du personnel qualifié et disponible immédiatement !

Inscription à R.E.S sur rendez-vous
contact@res-stpaterne.fr | 02 47 29 37 12 | 06 44 10 03 50

Confiez-nous vos travaux !



Pour l'entretien de vos locaux, vos travaux paysagers ou vos travaux de bâtiments, faites appel à RES, et conciliez valeurs et efficacité !

Pour les jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire...

David Fostier, Conseiller Mission Locale reçoit sur rendez-vous :

- à l'Espace Pôle Santé et Social Simone Veil à Ambillou
- à l'association R.E.S à St Paterne Racan
- à la Mission Locale à Tours Nord

Mail : david.fostier@laposte.net |
02 47 29 31 20 (répondeur)
06 62 48 70 19



Sylvie PERROTIN
Directrice



Christine MICHEL
Agent d'insertion



Violaine ASSET
Agent administratif



Le don de sang, un acte citoyen et solidaire indispensable pour sauver de nombreuses vies !

Chaque jour, en France, 10 000 dons de sang sont nécessaires pour répondre aux besoins de patients en attente d'une transfusion sanguine. L'EFS en Centre-Pays de la Loire, doit à lui seul en collecter 1 100 par jour.

C'est un geste rapide et gratuit qui permet de soigner un million de personnes tous les ans. L'Etablissement français du sang garantit l'autosuffisance en produits sanguins du pays aux côtés de nombreux bénévoles.

Toutes les 2 minutes en France, quelqu'un a besoin de sang que ce soit dans le cadre d'un traitement ou pour une opération chirurgicale. Les dons de sang sont vitaux pour de nombreux patients pour qui, seule une transfusion sanguine peut contribuer à les soulager ou à les guérir.

5 fois par an, une collecte de sang est organisée dans la commune de Château-la-Vallière : n'attendez plus pour prendre rendez-vous.

Pourquoi donner régulièrement ?

La durée de vie des produits sanguins n'est pas illimitée : 42 jours pour les globules rouges et 7 jours pour les plaquettes. En conséquence, donner régulièrement est essentiel pour renouveler les réserves et ainsi garantir à chaque patient le produit sanguin dont il a besoin.

Pour donner son sang, il faut :

- Être âgé de 18 à 70 ans
- Peser au moins 50 kg
- Présenter une pièce d'identité avec photo
- Bien s'hydrater et ne pas être à jeun avant le don
- Prendre rendez-vous
- Pas sûr de pouvoir donner ? Faites [le test en ligne](#)

Envie de vous investir en faveur du don de sang ?
Contact : Coralie GAUDIN
coralie.gaudin@efs.sante.fr



MAISON FRANCE SERVICES – CHATEAU-LA-VALLIERE

Qu'est-ce qu'une France Services ?

Une France Services est un guichet unique de proximité à la disposition de la population et des associations. Elle vous conseille et vous aide dans toutes vos démarches quotidiennes (l'emploi, l'insertion professionnelle et sociale, la santé et les services à la personne) et peut rassembler en un même lieu vos différentes administrations (Mission Locale, MSA, Pôle emploi, CAF, CPAM...). L'information est accessible à tous, l'accueil est gratuit et personnalisé selon la demande (mise à disposition d'auto documentation).

Qui m'accueille et m'oriente ?

Vous serez accompagné dans vos démarches par un agent qui a pour objectif d'orienter, de conseiller, d'aider et de donner des éléments de réponse de premier niveau aux usagers.

Quels renseignements vais-je y trouver ?

- obtenir des renseignements administratifs
- obtenir des explications sur le langage administratif et les courriers
- être accompagné pour effectuer des démarches en ligne, être aidés pour constituer un dossier ou encore obtenir un formulaire et sa notice
- être suivi personnellement sur un dossier

Où aller pour bénéficier de ce service ?

21 avenue du Général Leclerc à Château-la-Vallière | 02 47 24 25 22 | mail : franceservices.clv@cctoival.fr

Permanence

Lundi, Mardi, Jeudi : 9h-12h30 14h-17h

Mercredi, Vendredi : 9h-12h30

Accueil possible les mercredi et vendredi après-midis sur rendez-vous uniquement.

Accueil possible les mercredi et vendredi après-midis sur rendez-vous uniquement.



ADMR, la référence du service à la personne

L'ADMR est un réseau associatif (loi 1901, à but non lucratif) de services à la personnes. Nos associations interviennent auprès des personnes et des familles, de la naissance à la fin de vie, et couvrent tous les champs des services à la personne : autonomie, services de confort à domicile, famille et santé.

Qui a le droit à l'ADMR ?

Toute personne qui recherche de l'aide au quotidien :

- seniors en perte d'autonomie
- personnes en situation de handicap (enfants ou adultes)
- ou après une hospitalisation, une maladie ou un accident

Quels services propose l'ADMR ?

- aide pour l'entretien du logement, l'entretien du linge, la préparation des repas
- aide au lever, au coucher, à la prise des repas, à la toilette
- aide pour les courses, autres déplacements
- livraison de repas à domicile
- garde de jour et de nuit

Permanence Mairie de Château la Vallière | 02 47 24 98 69 | info.fede37@admr.org

Organismes





INFOS DIVERSES

SYNDICAT DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

EMBALLAGES

NOUVEAU



TOUTES les barquettes et boîtes en plastique



TOUS les pots en plastique



TOUS les sacs et sachets en plastique



TOUS les films et suremballages

TOUS les EMBALLAGES se TRIENT...



TOUS les emballages métalliques



TOUTES les cartonnets et les briques alimentaires



TOUTES les bouteilles et flacons en plastique

ET TOUJOURS



CITEO
triercestdonner.fr

INUTILE DE LES EMBOÎTER ET DE LES LAVER, IL SUFFIT DE BIEN LES VIDER



LA COLLECTE

Le ramassage des ordures ménagères et des sacs jaunes s'effectue le **LUNDI MATIN**. Si il y a un jour férié dans la semaine, le ramassage est systématiquement reporté au mardi matin.

LES BONS GESTES :

- pensez à sortir vos ordures la veille au soir,
- le sac jaune posé au sol, à côté du bac noir,
- la poignée du bac orientée côté rue.

IMPORTANT :

- Les déchets ménagers doivent être dans un sac poubelle bien fermé puis disposés dans le bac noir
- Les cartons doivent être apportés en déchèterie et non posés au pied des bacs.

**Un problème de collecte ?
Une question ?**

Contact :

1, Impasse Clé des Champs
37140 BOURGUEIL
gestiondesdechets@cctoval.fr

02 47 97 89 75

Syndicat des ordures ménagères

Pour information :

les containers à papiers et à verres, sur la commune de Couesmes, se trouvent à l'angle de la rue Pierre Fontaine et de la rue Velpeau.

Les sacs jaunes sont à votre disposition en mairie.



INFOS DIVERSES

HORAIRES DE DÉCHÈTERIES ET INFORMATIONS VIGNETTES

| | BENAIS | BOURGUEIL | CINQ MARS LA PILE | COTEAUX SUR LOIRE (S1 PATRICE) | SAINTE LAURENT DE LIN | SAVIGNÉ SUR LATHAN |
|------------------|-----------------------|---------------------------------------|---|---------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|
| Lundi | 6h30 - 12h | 14h - 17h | 14h - 18h | 9h - 12h | Fermé | 9h - 12h 14h - 17h |
| Mardi | 6h30 - 12h | 9h - 12h | Fermé | Fermé | 9h - 12h 14h - 17h | Fermé |
| Mercredi | 6h30 - 12h | 9h - 12h | 9h - 12h 14h - 18h | 14h - 17h | 14h - 17h | 9h - 12h |
| Jeudi | 6h30 - 12h | 14h - 17h | Fermé | Fermé | 9h - 12h | 14h - 17h |
| Vendredi | 6h30 - 12h | Fermé | 14h - 18h | Fermé | Fermé | Fermé |
| Samedi | 6h30 - 12h | 9h - 12h | 9h - 12h 14h - 18h | 14h - 17h | 9h - 12h | 14h - 17h |
| FERRAILLE | TOUS LES JOURS | 2^{ème} SAMEDI DU MOIS | TOUS LES JOURS (SAUF MARDI ET JEUDI) | 2^{ème} SAMEDI DU MOIS | 1^{er} SAMEDI DU MOIS | 1^{er} SAMEDI DU MOIS |

Toutes les déchèteries sont fermées les jours fériés

OBTENIR UNE VIGNETTE D'ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES

Afin d'accéder aux 6 déchèteries vous devez vous faire recenser en qualité de particulier demeurant sur l'une des 28 communes qui composent la CCTOVAL, pour qu'une vignette ACCÈS PARTICULIERS vous soit remise.

Pour cela, il suffit de fournir les documents suivants :

- Une photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Une copie de la carte grise du ou des véhicule(s) utilisé(s)

Puis 2 solutions de transmission s'offrent à vous :

- Les envoyer par e-mail à l'adresse suivante : contact@smipe-vta.net. A réception de ces documents, une vignette vous sera envoyée par voie postale.

- Ou vous présenter au sein de nos bureaux sur le site de la déchèterie de Bourgueil au 1, Impasse Clé des Champs - Zone Industrielle La Petite Prairie, les lundi, mardi, jeudi : 8h30-12h30 13h30-17h30, le mercredi 8h30-12h30, le vendredi 8h30-12h30 13h30-16h30

La vignette sera délivrée sur place.





INFOS DIVERSES



Les demandes d'urbanisme peuvent être déposées en ligne

Le service urbanisme du Pays Loire Nature gère les dossiers d'urbanisme des communes dotées d'un document d'urbanisme. La commune de Couesmes est dotée d'une carte communale. C'est le pays qui instruit la plupart de nos dossiers.

Depuis le 1er janvier 2022, il vous est possible de déposer votre demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme) en ligne par voie électronique, dont le guichet unique pour toutes les communes du territoire du PAYS LOIRE NATURE est le : <https://sve-pln.sirap.fr>

Les étapes pour une demande dématérialisée :

- Préparez au préalable tous les documents sous format numérique (pdf, jpg, png)
- Accéder au guichet unique pour les demandes dématérialisées <https://sve-pln.sirap.fr> – Retrouver votre commune par son code postal
- Créer votre compte
- Choisissez votre formulaire en fonction de votre projet et remplissez-le en ligne
- Joignez les documents numériques du dossier (Plan de situation, de masse, des façades côtés, notice descriptive...etc... documents listés dans le bordereau des pièces à joindre)
- Validez le dossier et envoyez-le

Afin de permettre l'envoi dématérialisé du récépissé de dépôt, ne pas oublier d'indiquer votre adresse électronique dans le formulaire du cerfa de demande et de cocher l'encart 2 « coordonnées du demandeur », la case « j'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante ». **Si vous ne souhaitez pas réaliser votre demande en ligne, vous pouvez toujours déposer votre dossier à la mairie ou leur envoyer par voie postale.**

1, rue Serpentine | 37400 Ambillou
02 47 29 48 84
urbanisme@paysloirenature.fr

Urbanisme

Aménagement des combles :
Déclaration Préalable :
< à 20 m² de SP * ou d'ES **
< à 40 m² de SP ou d'ES
si accolé à un bâtiment existant,
si situé dans une zone urbaine,
si SP existant + extension
< à 150 m² de SP
Délai d'instruction : 1 mois
Permis de construire si le projet ne respecte pas les conditions citées ci-dessus.

Piscine non couverte < ou = à 100 m²
Déclaration préalable
Délai d'instruction : 1 mois

Abri de jardin entre 0 et 5 m²
Pas de demande d'autorisation
Si < à 20 m² c'est une déclaration préalable

Aménagement des combles :
Déclaration Préalable :
< à 20 m² de SP * ou d'ES **
< à 40 m² de SP ou d'ES
si accolé à un bâtiment existant,
si situé dans une zone urbaine,
si SP existant + extension
< à 150 m² de SP
Délai d'instruction : 1 mois
Permis de construire si le projet ne respecte pas les conditions citées ci-dessus.

Permis de construire maison individuelle :
délai d'instruction : 2 mois

Réfection de façades et toitures :
Déclaration Préalable :
Délai d'instruction 1 mois

Portail, clôture, menuiseries, panneaux photovoltaïques
Déclaration préalable
Délai d'instruction : 1 mois

Extension/Annexe/abri de jardin/carport /appentis/véranda :
Déclaration Préalable :
< à 20 m² de SP ou d'ES
< à 40 m² de SP ou d'ES,
si accolé à un bâtiment existant et situé en zone urbaine
Délai d'instruction 1 mois
Permis de construire si l'extension ne respecte pas les conditions citées ci-dessus

SP * = Surface de Plancher
ES ** = Emprise au sol

Source : Pays Loire Nature- CG - 2018



INFOS DIVERSES

Les associations Compagnons Bâtimeurs Centre Val de Loire (CBCVL) et Agence Locale de l'Energie d'Indre-et-Loire (ALE37) ont travaillé depuis 2010 à la mise en place d'une plateforme physique de mise à disposition de matériaux et matériels à des fins de lutte contre le mal logement et la précarité énergétique.



L'objet de la plateforme est de collecter auprès d'entreprises des dons de matériels et matériaux, mais aussi du temps de travail personnel, professionnel, permettant le « bouclage » de chantiers de réhabilitation de logements de personnes en difficultés en complément d'aides financières mobilisables par ailleurs.

Il s'agit donc de :

- Recueillir des dons de matériaux et matériels auprès d'entreprises du bâtiment, de fournisseurs ou de particuliers : fins de chantiers, stocks morts...
- Attribuer, sous conditions, des dons aux familles et aux foyers demandeurs,
- Favoriser la mise en œuvre de ces matériaux et matériels sur des chantiers de réhabilitation du bâti ou de réhabilitation thermique pour les familles en difficulté que ce soit sur des chantiers « classiques » menés par des artisans ou en auto-réhabilitation accompagnée ou encadrée par les Compagnons Bâtimeurs.
- Lutter contre le gaspillage et les déchets du bâtiment (42 Millions de tonnes par an).

Les démarches et pièces

Afin que mon compte soit validé il faut remplir les conditions suivantes :

- Remplir tous les éléments vous concernant demandés dans le **formulaire d'inscription**.
- Etre adhérent à l'association Compagnons Bâtimeurs et s'acquitter d'une cotisation d'un montant libre (valable une année civile) ; la cotisation s'effectue lors de votre **1er retrait de matériaux**.
- Justifier de ses ressources qui devront être situées dans les barèmes du Fond de Solidarité Logement départemental pour les locataires et sur la base des barèmes appliqués par l'ANAH pour les propriétaires occupants. **Vous n'avez aucun document à transmettre pour votre inscription**. L'inscription s'effectue sur du déclaratif. En revanche, vous devrez présenter votre justificatif (avis d'imposition) lors de votre premier retrait de matériaux.
- S'engager à exploiter les matériaux pour un usage uniquement alloué au chantier concerné.
- S'engager à être en mesure de fournir des photos du chantier une fois les matériaux mis en œuvre.

Pour créer mon compte il me faut :



Mon justificatif de domicile



Ma déclaration d'impôts



Ma carte d'identité



M'engager à transmettre une photo des matériaux mis en œuvre



M'engager à utiliser les matériaux sur mon projet d'amélioration de mon logement



Décrire mon projet, les travaux nécessaires et les matériaux.



Soli Bât

Driss RAFIQ, responsable
d.rafiq@compagnonsbatisseurs.eu
06 48 69 01 10
<https://centre.soli-bat.fr>

Abitat et Logement



INFOS DIVERSES



LE SIEL L'énergie à votre service

Les activités du Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire (SIEL) sont en constante évolution afin de servir et accompagner au mieux les collectivités d'Indre-et-Loire dans la gestion de leurs réseaux d'électricité, de gaz et d'éclairage public. Le SIEL exerce en parallèle la mission de contrôle de concession pour le compte des communes.

Actuellement, le SIEL compte 15 800 km de réseaux électriques, 54 000 points lumineux et 24 300 points de livraison de gaz desservant 70 000 logements en Indre-et-Loire (excepté Tours). Le SIEL permet également aux communes de gérer leur territoire via un outil cartographique commun (www.sieil37.fr).

Le SIEL accompagne les collectivités dans leur transition énergétique via la SEM EneR CENTRE-VAL DE LOIRE. Son but est de développer les énergies renouvelables dans la Région, à travers des projets de méthanisation, de photovoltaïque, d'éolien et d'hydroélectricité, portés par les syndicats d'énergies de ces territoires (www.enercvl.fr).

Il propose également un groupement d'achat d'énergies qui regroupe déjà 574 membres publics sur les départements de l'Indre, de l'Indre-et-Loire et de l'Eure-et-Loir pour acheter mieux et à prix maîtrisés. Pour compléter cette démarche, un comparateur d'offres d'énergies est disponible sur le site du médiateur d'énergie (www.energie-mediateur.fr).

Le SIEL a achevé le déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides. Avec 600 points de charge, l'ensemble du département est désormais couvert. Les usagers peuvent utiliser les bornes avec ou sans abonnement.

Désormais cette activité est regroupée au sein de Modulo (MObilité Durable LOcale), une société publique locale créée en partenariat avec le Syndicat d'énergie du Loir et Cher et de la Marne (www.modulo-energies.fr).



Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire

12-14, rue Blaise Pascal

BP 51314 Tours cedex 1

02 47 31 68 68 Mail : sieil@sieil37.fr

Site internet : www.sieil37.fr

« L'énergie à votre service »



15 800 Km
DE RÉSEAU
ÉLECTRIQUE



70 000
LOGEMENTS
RACCORDÉS
AU GAZ



54 000
POINTS
LUMINEUX



8 000 Km
DE VOIRIES
NUMÉRISÉES





INFOS DIVERSES



L'ADIL France Rénov' Touraine, à votre service sur le territoire Touraine Ouest Val de Loire.

Dans le cadre de leur politique de l'habitat, la communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire et le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire ont mis en place un service public de proximité gratuit sur l'ensemble des thématiques de l'habitat. Ce service s'adresse à tous, aux particuliers, aux petites entreprises et aux associations du territoire.

Ce service est assuré par des conseillers France Rénov' qui vous informent sur la maîtrise de l'énergie, les énergies renouvelables, les travaux d'amélioration thermique de l'habitat et sur les aides financières mobilisables. Une équipe de juristes vous conseille et répond à toutes les questions liées au droit du logement, que vous soyez propriétaire, locataire ou bailleur.

Plusieurs fois par an, l'ADIL organise sur votre territoire intercommunal des animations de sensibilisation et d'information (conférence sur le photovoltaïque, balade thermographique, atelier écogestes).

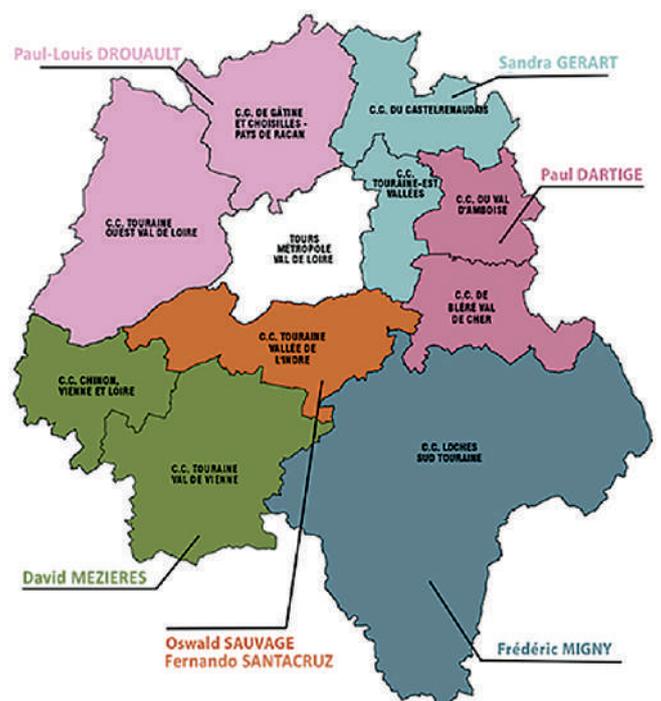
La communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire organise des permanences dans les maisons France Services :

Paul-Louis DROUAULT, conseiller France Rénov', reçoit sur rendez-vous :

- à Château-la-Vallière
- à Langeais
- à Bourgueil
- à Cléré-les-Pins

Carla FINAN, conseillère juriste, reçoit sur rendez-vous, le deuxième mercredi de chaque mois de 9h à 12h.

Pour prendre rendez-vous : 02.47.60.90.70 ou contact@adil37.fr



Une présence de proximité sur tout le département d'Indre-et-Loire



INFOS DIVERSES



CAUE 37 – Indre-et-Loire
34 place de la préfecture, 37000 Tours
02 47 31 13 40
www.caue37.fr

CONSEILS GRATUITS EN ARCHITECTURE & PAYSAGE Les équipes du CAUE présentes tous les mois près de chez vous

Vous souhaitez effectuer des travaux de rénovation dans votre maison ou votre appartement, vous avez des projets d'extension ou de construction immobilières, d'aménagement de votre terrain, les architectes et paysagistes conseils du CAUE 37 sont là pour vous aider gratuitement.

Ils vous reçoivent, sur rendez-vous, lors des différentes permanences proposées sur l'ensemble du département et, sur la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire :

- le 1er lundi du mois à la Maison de Services au Public – 7, place du 14 juillet - 37130 Langeais
- le 3e lundi du mois au Pays Loire Nature - 1, rue Serpentine - 37340 Ambillou.

Durant 1 heure environ, l'architecte ou le paysagiste conseil va vous aider à réfléchir à une implantation et une organisation pertinente de votre projet, à choisir des matériaux et des solutions techniques adéquats, à étudier les règlements d'urbanisme et les contrats de construction afin de trouver, avec vous, les solutions architecturales, techniques et juridiques adaptées à vos besoins.

Les rendez-vous sont à prendre auprès du CAUE 37 au **02 47 31 13 40** - Munissez-vous des documents nous permettant de comprendre et d'analyser votre projet (photographies, plans, extrait cadastral ..)

Retrouvez les informations sur toutes les permanences architecture et paysage du CAUE 37, ainsi que de nombreuses fiches conseil pour vous accompagner dans la réalisation de vos projets, sur notre nouveau site internet : www.caue37.fr



Calendrier des lieux de permanence consultable sur www.caue37.fr

Suivez-nous aussi sur





INFOS DIVERSES



Les trésors de Touraine Nature

Office de Tourisme Touraine Nature
A Langeais : 19, rue Thiers,
37130 Langeais 02 47 96 58 22
A Bourgueil : 16, place de l'église,
37140 Bourgueil - 02 47 97 91 39
info@tourainenature.com
www.tourainenature.com

Les conseillères en séjour vous accueillent toute l'année à Bourgueil et Langeais.

Chaque année, l'équipe de l'Office de Tourisme concocte une programmation riche en découvertes :

- Des animations œnotouristiques dans le cadre de Vignobles & Découvertes : «les Vignerons passent à table» et «Le fascinant week-end»
- La Belle Affaire, visites d'entreprises locales tout le mois d'octobre
- Des jeux de pistes pour (re)découvrir notre territoire en famille. Les parcours connectés sont disponibles à tout moment et sont téléchargeables gratuitement sur l'application Baludik, via le site
- Internet www.tourainenature.com

La boutique de l'Office de Tourisme fait la part belle aux créations et gourmandises locales pour tous les budgets et recèle de trésors et idées cadeaux pour petits et grands : livres, verres, céramiques, poupées Corolle ...

Le site internet www.tourainenature.com, la page Facebook, les comptes Instagram et Pinterest vous chuchotent bons plans et idées de visites et vous révèlent les coups de cœur de l'équipe.

Horaires d'ouverture à Langeais et à Bourgueil

- **En juillet et août**
 - Du lundi au samedi, de 9h00 à 19h00
 - Dimanches et jours fériés de 9h30 à 13h00 (jusqu'à 18h00 le 15/08 à Bourgueil)
- **D'avril à juin et en septembre**
 - Du lundi au vendredi
 - de 9h30 à 13h00 et de 14h00 à 18h00
 - Samedis de 9h30 à 13h00 à Bourgueil
 - Samedis, dimanches et jours fériés de 9h30 à 13h00 à Langeais
- **D'octobre à mars**
 - Du mardi au samedi de 9h30 à 12h30.
 - Fermé les jours fériés.



Office de Langeais



Office de Bourgueil



INFOS DIVERSES

Le service de mobilité solidaire

Le dispositif de mobilité solidaire porté par la Fédération Familles Rurales d'Indre et Loire et présent sur la Communauté de Communes depuis 2022 pour Coteaux sur Loire et depuis janvier 2024 pour toute la Communauté de Communes, continue de connaître un grand succès pour les personnes en difficulté de mobilité sur le territoire et plus particulièrement pour nos aînés.

Sur la Communauté de Communes, nous avons enregistré jusqu'à aujourd'hui, pour l'année 2024, environ 400 transports réalisés par les bénévoles.

Ces transports ont pu permettre aux bénéficiaires du service de se rendre, entre autres, à leurs rendez-vous médicaux, de réaliser leurs courses alimentaires, d'aller effectuer des démarches administratives, de visiter des proches ou bien de participer à des activités de loisirs. Ils sont alors indispensables pour tout administré de votre commune qui serait empêché dans sa mobilité.

Le service permet également de renouer avec des nouvelles personnes, de maintenir le lien social et l'entraide entre habitants. Il est ainsi fréquent que des bénéficiaires demandent un transport avec un ou une bénévole en particulier, qu'ils connaissent bien et avec qui ils sont à l'aise.

Afin de faire mieux connaître le dispositif et de pouvoir répondre au maximum aux demandes qui nous sont faites, nous sommes toujours à la recherche de bénévoles sur le territoire.

TRANSPORT SOLIDAIRE
Une aide aux déplacements **POUR** et **PAR** les habitants des territoires

Bénéficier d'un transport solidaire ?
Devenir bénévole conducteur ?

ENTRAIDE ET CONVIVIALITÉ
Se rencontrer, échanger, être solidaire

Inscriptions à effectuer au :
07 66 52 68 91
mobilité-solidaire.fd37@famillesrurales.org
Les demandes doivent être effectuées minimum 2 jours avant le déplacement et du lundi au vendredi de 10h à 12h30

POUR ALLER OÙ ?

- Au marché, faire ses courses...
- À un RDV médical, ou paramédical*
- À la banque, pour faire des démarches administratives
- Visite à des amis, à la famille, à des personnes malades...
- À un RDV professionnel, formation, entretien...
- À une correspondance de train, de car, ou un co-volantage

COMMENT ÇA MARCHE ?

- 1 Vous contactez Familles Rurales
- 2 Nous évaluons et renseignons ensemble vos besoins
- 3 Nous contactons le conducteur le plus proche de chez vous
- 4 Le conducteur bénévole prend contact avec vous pour s'organiser
- 5 Le conducteur bénévole vient vous chercher chez vous
- 6 Au retour, vous payez le conducteur qui vous remettra un reçu (0.32€ / km)*

POUR QUI ? PAR QUI ?

POUR les habitants sans permis de conduire, sans moyen de locomotion, ou ne pouvant pas utiliser les moyens de transport existants et ne pouvant pas assumer financièrement les frais de transport en raison de leurs faibles revenus.

PAR des habitants volontaires ayant un peu de temps à donner et une volonté d'entraide.

*J'ai un peu de temps à donner et je veux devenir conducteur bénévole, comment faire ?
Contactez la Mobilité Solidaire au 07 66 52 68 91
Un dossier vous sera remis une fois le premier contact pris.

*Tarif réglementé par le décret n° 2019-850 du 20 août 2019

service à la personne

POUR ALLER OÙ ?

- Au marché, faire ses courses...
- À un RDV médical, ou paramédical*
- À la banque, pour faire des démarches administratives
- Visite à des amis, à la famille, à des personnes malades...
- À un RDV professionnel, formation, entretien...
- À une correspondance de train, de car, ou un co-volantage

POUR QUI ? PAR QUI ?

POUR les habitants sans permis de conduire, sans moyen de locomotion, ou ne pouvant pas utiliser les moyens de transport existants et ne pouvant pas assumer financièrement les frais de transport en raison de leurs faibles revenus.

PAR des habitants volontaires ayant un peu de temps à donner et une volonté d'entraide.

«J'ai un peu de temps à donner et je veux devenir conducteur bénévole, comment faire ?»
Contactez la Mobilité Solidaire au 07 66 52 68 91
Un dossier vous sera remis une fois le premier contact pris.

COMMENT ÇA MARCHE ?

- 1 Vous contactez Familles Rurales
- 2 Nous évaluons et renseignons ensemble vos besoins
- 3 Nous contactons le conducteur le plus proche de chez vous
- 4 Le conducteur bénévole prend contact avec vous pour s'organiser
- 5 Le conducteur bénévole vient vous chercher chez vous
- 6 Au retour, vous payez le conducteur qui vous remettra un reçu (0.32€ / km)*

*Tarif réglementé par le décret n° 2019-850 du 20 août 2019

Zoé LECLERC
02 47 39 37 51
07 66 52 68 91





Qu'est-ce qu'une Charte Forestière de Territoire (CFT) et pourquoi en mettre en place ?

Une CFT est un outil volontaire mis en œuvre par les collectivités territoriales, qui vise à définir une stratégie pour la forêt et la filière forêt-bois locale.

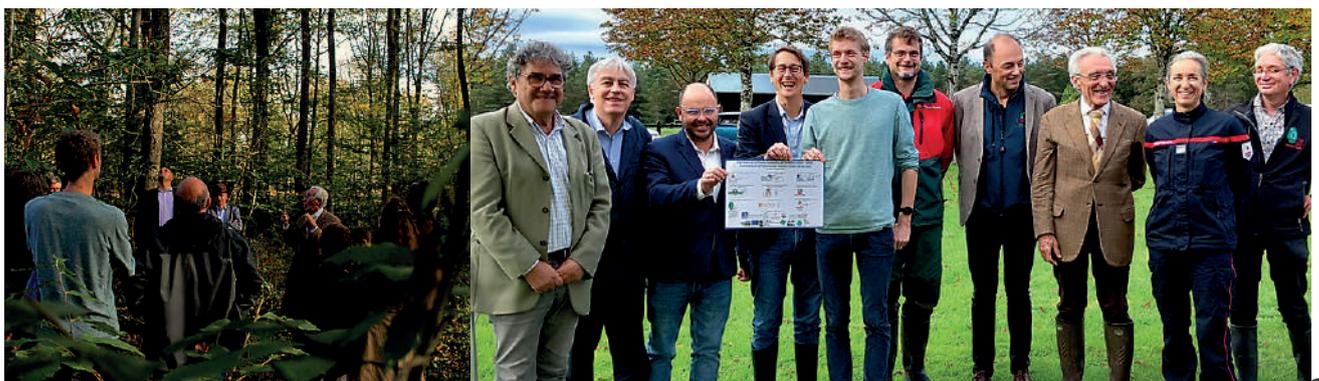
Ses objectifs sont multiples :

- Caractériser la place de la forêt sur le territoire (surface, essences majoritaires, types de gestion, valorisation du bois...) et identifier les nombreux acteurs qui travaillent en lien avec ce milieu
- Créer un réseau local d'acteurs de la filière forêt-bois pour échanger sur diverses thématiques forestières et initier des projets forestiers partagés sur le territoire, afin de structurer une démarche commune autour d'enjeux globaux : sorties « découverte » de la filière forêt-bois, actions de prévention du risque incendie, projets de valorisation locale du bois, ateliers de réflexion autour de certaines problématiques en forêt, animations pour le grand public...
- Travailler à la conciliation des multiples usages et rôles des forêts : économiques (prélèvements de bois), environnementaux (accueil d'une riche biodiversité, stockage de carbone, filtration de l'air et de l'eau), sociaux (éducation, loisirs, tourisme), paysagers... on parle de multifonctionnalité des forêts
- Favoriser la gestion durable des forêts du territoire, c'est-à-dire une gestion respectueuse de l'écosystème forestier : des végétaux et des animaux qui y vivent, mais également du sol, des milieux humides... tout en garantissant un renouvellement adapté des forêts aux conditions climatiques futures, afin d'assurer un patrimoine forestier en bonne santé aux prochaines générations

Les forêts nous rendent de nombreux services essentiels, dont l'importance est amenée à s'accroître au fil du temps, il apparaît donc primordial de préserver ces milieux face aux pressions actuelles et futures et de structurer la filière forêt-bois locale afin d'optimiser leurs rôles sur le territoire.

Comment est mise en place une CFT ?

Par la réalisation d'un diagnostic des forêts du territoire de la CCTOVAL et de la filière associée, puis par l'élaboration et l'animation d'un programme d'actions pluriannuel. Tout au long de son élaboration, de multiples acteurs de la filière forêt-bois locale seront mobilisés, dont les propriétaires forestiers qui sont les premiers concernés par ce type de projet, car la concertation est à la base de la démarche CFT.





Qui sont ces oiseaux blancs que nous trouvons avec les vaches ?

Ce sont des hérons garde-bœufs ou encore appelés pique-bœufs, c'est une espèce d'oiseau échassier.

Il fréquente les steppes, les marécages, les pâturages, les prairies et il suit les troupeaux derrière lesquels il trouve sa nourriture.

On peut aussi l'apercevoir dans les champs derrière les tracteurs ou diverses machines agricoles.

C'est un carnivore à prédominance insectivore, il se nourrit d'insectes qui tombent du dos des vaches, il peut éventuellement picorer les bouses, à la recherche de parasites. Il se régale de tous les insectes autour des troupeaux, ils mangent des mulots des champs, des sauterelles, des grillons, des papillons, des araignées, des grenouilles, des vers de terre et des mouches.

Cet oiseau est originaire d'Afrique, il vit en colonie et ils sont de plus en plus nombreux, été comme hiver dans nos prairies, leur présence est due au réchauffement climatique et au déclin des oiseaux des champs.

Les premiers couples ont été aperçus, il y a une vingtaine d'années, C'est un oiseau du genre résistant et il n'a pas de prédateurs.

Pendant la période de reproduction, ils se regroupent pour nicher en colonie, à proximité des rivières, dans les arbres.

Le nombre de couvées annuelles est entre 1 à 2, avec 3 à 5 œufs par couvée et sa durée de vie est de 10 à 15 ans.

Il peut être sédentaire ou migrateur.

L'homme ne le chasse pas, c'est une espèce protégée. Il est populaire chez les éleveurs de bétail pour son rôle bénéfique sur les vaches, il réduit le nombre de mouches qui les gênent en picorant directement sur la peau.

Une relation de symbiose s'installe entre les 2 espèces, les vaches apportent de la nourriture au héron garde bœufs et ce dernier les débarrasse de nombreux parasites qui les tourmentent.





INFOS DIVERSES



Couesmes offre à ses habitants la qualité de vie que l'on peut attendre d'une commune rurale. Le "bien vivre ensemble" est au cœur des préoccupations de chacun et passe par le respect des règles de la vie en communauté. Quelques petits rappels...

Soirée en famille, ou entre amis...

Prévenez vos voisins ou le quartier lorsque vous organisez chez vous une fête ou une réception qui risque de durer tard, (au-delà de 22h00) surtout si vous diffusez de la musique.

En journée aussi, le respect est de mise. Le tapage ou nuisance diurne est caractérisé, notamment par le niveau sonore et la répétition de la nuisance...

Vitesse dans le bourg...

Les limitations de vitesse doivent être respectées dans toutes les rues de notre commune.

Petit rappel 30 kms/h dans le bourg.

Attention !!! des contrôles réguliers sont effectués par la gendarmerie

Bruits, travaux de bricolage, de jardinage bruyant...

Le bruit est susceptible de porter atteinte à la tranquillité du voisinage. Ainsi, selon l'arrêté de Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire, les travaux de bricolage et de jardinage ne peuvent être effectués :

- du lundi au vendredi : 8h30 - 12h00 | 14h30 à 19h30
- les samedis : 9h00 - 12h00 | 15h00 à 19h00
- les dimanches et jours fériés : 10h00 - à 12h00.

Entretien de la voirie...

L'entretien de la voirie communale et de ses dépendances dont les trottoirs sont de la compétence des communes.

Cependant, cette charge d'entretien ne constitue pas une stricte obligation, le maire peut prévoir, par arrêté municipal, que cet entretien soit réalisé par les habitants devant leur habitation (code général des collectivités territoriales).

Tous ensemble nous pouvons agir. Devant l'ampleur de la tâche, l'agent communal ne peut plus faire face à cet entretien aussi régulièrement qu'avant, chaque habitant peut participer à son niveau en appliquant des gestes simples. Vous pouvez entretenir et désherber sans pesticide les trottoirs et les caniveaux devant votre habitation : balayez, arrachez, binez, fauchez, tondez...

L'élagage...

Les riverains doivent élaguer les arbres et arbustes en limite des voies publiques ou privées, des trottoirs, de manière à ne pas gêner la circulation des piétons ni masquer les panneaux de signalisation. Les branches ne doivent pas toucher les réseaux aériens. Faute d'intervention de la part des propriétaires, les travaux peuvent être ordonnés et effectués aux frais du contrevenant.

Dépôts sauvages...

Les dépôts sauvages d'ordures ménagères ou de débris de quelque nature sont interdits sur l'ensemble des voies, espaces publics et privés de la commune y compris autour des points de tri.

En cas d'infraction, des sanctions sont prévues par la loi.

Ordures ménagères...

Nous constatons que certains laissent continuellement leurs poubelles sur les trottoirs qui n'ont pas vocation à servir d'emplacement à poubelles.

Regles de vie



INFOS DIVERSES



Suite de quelques petits rappels...

Animaux en divagation...

Des animaux en divagation sont régulièrement signalés en mairie. Pour eux c'est la liberté, mais pour la population ce sont des nuisances en tout genre : peurs pour les enfants ou personnes âgées, déjections, risques d'accidents, aboiements...

Nous vous rappelons que les propriétaires d'animaux en divagation enfreignent la loi. Ils leur est donc demandé de les garder sous surveillance afin d'en limiter les nuisances. Il est conseillé de les faire tatouer ou pucer et/ou de leur faire porter un collier avec une médaille ce qui permet une identification simple et rapide en cas de perte de l'animal.

Avoir un chien susceptible d'être dangereux : quelles sont les règles ?

Certains chiens considérés comme pouvant être dangereux sont soumis à une réglementation spécifique. Ces chiens sont classés en 2 catégories : chien d'attaque et chien de garde et de défense. Si vous détenez un chien appartenant à l'une de ces 2 catégories, vous êtes soumis à certaines obligations.

Vous pourrez trouver toutes les informations nécessaires sur : www.service-public.fr

Nuisances sonores relatives à votre animal...

Il est interdit de jour comme de nuit, de laisser crier ou gémir, de façon répétée ou prolongée, un ou des animaux dans un logement, dans une cour ou un jardin, un enclos attenant ou non à une habitation, susceptibles par leur comportement, de porter atteinte à la tranquillité publique.

Votre animal a disparu...

Dès que vous constatez la disparition de votre chat ou de votre chien, vous devez rapidement procéder aux démarches suivantes :

Si votre animal est identifié par puce électronique ou par tatouage, prévenez l'I-CAD (Identification des Carnivores Domestiques) via votre espace personnel sur [leur site](#), ou par téléphone au 09 77 40 30 77.

- Contactez les fourrières municipales. Selon la taille de votre commune, vous pouvez aussi informer votre mairie et les employés municipaux.
- Faites une déclaration de perte au commissariat de police ou à la gendarmerie dont dépend votre commune ou le lieu où cela s'est produit. Cela permettra de vous identifier en tant que propriétaire et maître si quelqu'un rapporte l'animal aux autorités.
- Partagez une annonce sur des réseaux sociaux comme [Pet Alert](#). Vous pouvez aussi publier votre annonce sur Filalapat, l'application dédiée aux animaux perdus, vus ou retrouvés.
- Prévenez votre vétérinaire et les vétérinaires alentour. Votre animal blessé peut avoir été déposé chez eux.
- Interrogez vos voisins. Un chat peut être enfermé dans un garage ou une cave, ou avoir été recueilli par votre voisinage.
- Distribuez des affichettes chez les commerçants, vétérinaires, ... Mettez une photo et indiquez ses caractéristiques physiques et éventuellement une récompense.
- Contactez les associations animales et les refuges. Ils prêteront une plus grande attention à tout chat perdu ou chien égaré qui leur serait signalé ou amené.

Bonne relation entre voisins : respect et tolérance...

Nous avons tous et toutes des réalités, des activités, des contraintes et des horaires bien différents. À titre de citoyen, vous avez des droits, mais aussi des devoirs et des responsabilités. Faire preuve de civisme en fait partie. Pour des relations harmonieuses avec votre voisinage, soyez respectueux et tolérant. Il est également préférable de discuter avec son entourage avant de déposer une plainte.

Plantation dans votre jardin...

La plantation d'une haie de séparation entre deux propriétés doit respecter les consignes suivantes :

- Une distance minimale de 0,50 m de la ligne séparatrice pour les arbustes ne dépassant pas 2 mètres.
- Une distance minimale de 2 m de la ligne séparatrice pour les arbustes destinés à dépasser 2 mètres.

Stationnement sur les trottoirs...

Le stationnement sur trottoirs n'est pas autorisé, il ne doit pas gêner la circulation des piétons ou des personnes à mobilité réduite.



ARTISANS | COMMERÇANTS

RELAIS DE L'ARDILLIÈRE



02 47 24 05 92

HÔTEL accès chambres handicapés
RESTAURANT - Menu du jour à partir de 12 €
 - Spécialité tête de veau selon saison

TRAITEUR - BAR - TABAC - LOTO

37330 COUESMES



RUBERGE DU VAL FLEURI
 Restaurant Ouvrier routier

SARL JL/AG
 37330
 Château la vallière

0778578687
 Lundi 8h-23h
 Mardi au jeudi 5h-23h
 Vendredi 5h-15h



FIBRIERES DE TOURAINÉ

Tél : 02 47 29 70 20
 Fax : 02 47 29 70 21

Route Couesmes
 37330 Château-la-Vallière
 donadoni@fibrieres.com
 www.fibrieres.com

EURL CLOAREC COUVERTURE

charpente- couverture
 zinguerie-ramonage-restauration- neuf

laurent.cloarec20@orange.fr
 rue pierre fontaine
 37330 COUESMES

02 47 29 66 40
 06 85 70 20 11



MAINS ET PATTES EN HARMONIE
 Siret : 831 034 129 00013

Marjorie Roux
 Kinésologue, Communicante et Médiatrice Animale

Par téléphone ou WhatsApp : 07-56-94-67-93
 Sur Facebook : Mains et Pattes en Harmonie
 Par Mail : mainsetpattesenharmonie@gmail.com
 Site internet : mainsetpattesenharmonie.fr



Siret : 90480709600014

PUGET STEVE
 Carrelage / faïence / mosaïque / chappe
 liquide / parquets

0648748826
 pugeststeve15@gmail.com

28 rue Jean et François tertrain 37330
 couesmes



VIVA Tiny House
 Concepteur et fabricant de micro maisons écologiques

Noé Villeneuve & Alice Vallet
 2, rue Jean et François tertrain 37330 Couesmes
 02.46.46.98.27
 contact@vivatinyhouse.com
 www.vivatinyhouse.com

E S P A C E
Terrena
 www.espaceterrena.fr



Magasin ouvert aux professionnels et particuliers
 La Gare - 37330 COUESMES
 Tél. 02 47 24 59 10 / Fax 02 47 24 59 13 - couesmes@terrena.fr
 Du Lundi au Vendredi 9h à 12h et 14h à 18h30
 Samedi 9h à 12h et 14h à 18h
 Les magasins de tous ceux qui aiment la vie à la campagne



GUERCHE TP
 Franck Guerche

TRAVAUX PUBLICS & PARTICULIERS
 TERRASSEMENTS

LOCATION DE BENNES - ASSAINISSEMENT - FOURNITURES : SABLE, FALUN, GRAVIER...



guerche.franck@orange.fr
 37330 COUESMES
 37390 LA MEMBROLLE/CHOISILLE

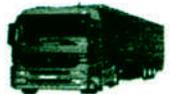
02 47 27 04 02
06 03 17 73 63

GAUTHIER.G
 Maçonnerie Ravalement
 Carrelage
 37330 Couesmes
06 88 11 03 95

40, rue Jean et François Tertrain Garry37@live.fr

TRANSPORTS TOUTES DISTANCES
 Locations - Stockage - Lavage

S.A.R.L. **VERNEAU et Fils**



75, avenue du Général de Gaulle
 37330 Château la Vallière

Tél : 02 47 24 00 36
 Fax : 02 47 24 07 26
 Por : 06 60 53 57 21

Siret : 341 861 508 00016
 APE : 4941A

Artisans, Commerçants



ARTISANS | COMMERÇANTS

Léonie Coiffure

Tél. : 07 89 96 55 71

Mail : leoh.cos@hotmail.fr

Coiffure femme / homme / enfant

L'échoppe de la Hulotte

Marina VERDON
Tableaux décoratifs en bois

[echoppedelahulotte](https://www.instagram.com/echoppedelahulotte)
echoppedelahulotte@gmail.com
[etsy.com/fr/shop/echoppedelahulotte](https://www.etsy.com/fr/shop/echoppedelahulotte)

Romain Elphege

Réalise vos travaux de paysage et d'entretien

- Taille de haies
- Taille d'arbres fruitiers
- Débroussaillage
- Tonte de pelouse
- Réduction de haies
- Entretien de propriété
- Autres travaux

06.45.49.72.17
romain.elphege@outlook.fr

eurl FRÉDÉRIC BRIAND Commerce de Bestiaux

" La Mule " - 37330 COUESMES
tél. 02 47 24 12 23 • port. 06 11 71 77 88

TVA I.C. FR 54 448 247 282

Jeff auto 37330 Couesmes

- * Mécanique :
Auto ,Moto ,Agricole ,Motoculture
- * Possibilité petit travaux ,
Maçonnerie, ferronnerie, ext...

07.62.69.30.03

Siret: 38224149500037



- Entretien et réparations automobiles toutes marques (à domicile ou au garage)
- Achat et vente de véhicules
- Dépannage

GM AUTO

GAUTIER Mickaël
06-84-57-88-14

GMAUT037@hotmail.com

37330 COUESMES



1 Bis, rue Pierre Fontaine 37330 COUESMES
Tél. 02 47 24 29 62 • Fax 02 47 40 91 68 • Port. 06 14 11 17 36

Vente à la Ferme

Côme DEFFONTAINES
Éleveur - Viande de Bœuf Fermier

boeuffouraine@gmail.com 06 36 87 37 37



CYRIL VINQUEUR

Electricité - Plomberie
Chauffage
Energie renouvelable

Entretien chaudière fioul gaz
Ramonage - Dépannage

C. Vinqueur
06 82 55 20 53

Tél. 02 47 24 44 57
Cyril.Vinqueur@orange.fr

La Boussinière Des Douves 37330 COUESMES



Hurault Thierry

10 rue Jean et François Tertrain
37330
Couesmes

Electricité générale

06 74 47 52 24
hurault.thierry0196@orange.fr

Artisans, Commerçants



ARTISANS | COMMERÇANTS

Artisans, Commerçants

Latour Stéphane
Pose de mobilier d'agencement

TOURAINÉ AGENCEMENT

touraineagencement@gmail.com La Fuye
 Port: 06 72 62 54 33 37330 COUESMES
 Tel: 09 86 29 25 83

Elise
Prothésiste ongulairé
 37330 Couesmes
 Tél: 06.32.60.54.81

Fbk: @liliangel120 Styl'Ongle
 N° Siret : 833 668 296 000 19

Charles Berger
*Entretien et aménagement extérieur,
 abattage-élagage, terrassement,
 clôture, bois de chauffage*

charlesberger@gmail.com
 06 41 01 35 58



Bien être au naturel 37

11 route de Brèches, le Coudray
 37330 Couesmes.

tel:07.44.92.78.07
 facebook: bien être au naturel 37
 site web: www.bienetrenaturel37.com

